

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 59

MONTREAL, LE JEUDI 19 MARS 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Une société à numéros

Le numéro d'identification personnelle, dit le NIP, plus le code postal, plus le cellulaire, plus le téléavertisseur surnommé pagette, auxquels s'ajoutent le code d'entrée de son ordinateur combiné à celui de son répondeur, le tout englué dans le dédale numérisé du labyrinthe cher à la boîte vocale, forment une équation. Laquelle? On chiffre à tout va et tout le temps. On quantifie de plus en plus; on qualifie de moins en moins.

C'est fou! C'est dingue! C'est tellement déstabilisant que ce n'est même plus contrariant. C'est quelque chose d'autre. Quoi donc? L'imposition qui nous est faite de mémoriser une avalanche de chiffres entrecoupés parfois de lettres, sans omettre le @ du courrier électronique connu également sous le sobriquet de E-mail..., on respire!..., est en train de numériser si rapidement les neurones du citoyen et de la citoyenne que ceux-ci risquent fort de devenir aussi durs que les pois chiches. Autrement dit, vides de sens.

On n'en peut plus. Ce n'est pas que la citoyenne et son confrère soient contre le progrès. La question n'est vraiment pas là parce que la question est la suivante: comment peut-on raisonnablement se souvenir d'une batterie de chiffres alors que rien ne ressemble plus à un six qu'un six. Après tout, il n'y a qu'un six, il ne peut pas y avoir un autre six.

Bonté divine! Ça dépasse l'entendement. Prenez les universités. Prenons ces institutions parce qu'elles sont justement des institutions publiques, donc censées être plus citoyennes que les privées. Essayez de joindre un «logue», comme dans sociologue ou anthropologue... Il faut faire le 2 ou le 6 ou le 7. Pour les feuilles — les feuilles! —, il faut appuyer sur le 9 suivi du carré ou du dièse. Tant qu'à proposer le dièse, on pourrait faire un effort et ajouter la clé de sol. Hein! Et pour «le logue»? Faudra repasser.

Toujours est-il qu'en la matière, celle de la boîte vocale, on ne cesse pas de communiquer ou de verser des chiffres, des combinaisons, des fonctions. Si tel n'est pas le cas, c'est le désormais conventionnel: «Avez-vous reçu mon message?» On encode et on décode. Et ce, avec une telle frénésie que c'est à se demander, avec l'anthropologue Serge Bouchard, également co-auteur de la série *Les Lieux communs*, «si c'est moins ce qu'on a à dire qui est important que de rejoindre ou contacter quelqu'un. Les boîtes vocales parviennent à se parler entre elles».

Le plus extraordinaire, dans le sens fantastique ou mystérieux du terme, c'est que, lorsqu'on tombe dans la grotte vocale en question, on finit de plus en plus souvent par nous proposer, après qu'on a cheminé dans toutes les impasses présentées, de composer ou d'appuyer sur le zéro pour joindre quelqu'un ou quelqu'une. On fait le zéro et tout à coup il y a un bipède ou une femme.

Sur cet aspect, cet état de la société numérique, il faut vraiment s'arrêter. D'abord, pour rappeler les expressions qui se conjuguent avec ce faux chiffre. Il y a le «on avait le moral à zéro», «vous comptez pour zéro», «pour moi, c'est zéro» et surtout, surtout, le «c'est un zéro».

Mais alors, si, pour faire la causette en temps réel et non en temps différé, il faut appuyer sur le zéro, est-ce à dire qu'on... Réduire l'humain à un zéro, vraiment ils sont forts, très, très forts, les architectes des cavernes qui vocalisent à qui mieux mieux et toujours sur le même tempo. Pathétique!

Avec tous ces chiffres, c'est écrit dans le ciel, il arrive qu'on oublie une combinaison. On égare des chiffres. Quand c'est par exemple ceux du NIP, c'est bonjour les dégâts. «Allo la maison, c'est quoi le NIP?» «Mais non, ça, c'est la recette de la relativité à l'Albert, le Einstein.» Un malin qui avait décidé de conserver sa mémoire pour les choses essentielles. Et alors? Il avait inscrit son numéro de téléphone sur un bout de papier.

Tant qu'à être dans le NIP, autrement dit dans le financier, le bancaire, restons-y. Depuis peu, au moins une institution a décidé que la mise à jour du livre ne se ferait plus dans les succursales. En lieu et place, on propose l'envoi mensuel d'un relevé de comptes. On coupe, on gomme la mise à jour. On la remplace par une mise au futur. Et l'humain, trop humain, de se retrouver Gros-Jean comme devant. Désormais, en attendant son relevé de comptes, il doit lui-même additionner le revenu et soustraire les dépenses, y compris celles des frais bancaires. C'est fort, ça. Très, très fort. On fait leur boulot et ils empochent. C'est quoi, la recette? Allez, quoi... SVP...

Plus sérieusement, Serge Bouchard a constaté que cette prépondérance de la société numérique se traduisait par un appauvrissement du langage et, ce faisant, de la qualité de la communication. Bizarrement, «on n'aurait rien à dire qu'on continuerait à s'appeler. Je crois que tout cela est symptomatique de la solitude grandissante qui marque notre temps. La multiplication des prises de contact est liée à l'angoisse de notre modernité. Nous sommes de plus en plus incompétents quand il s'agit de dire le vrai et le sensible.»

Tout ça est bien rigolo. Demain, au train où vont les choses, la véritable transgression, la seule provocation possible, consistera à instiller du contenu dans toute cette quincaille. En attendant, est-ce que quelqu'un connaîtrait le code permettant le désabonnement de la société numérique?

ACTUALITÉS

Controverse autour du choix d'un recteur à l'UdeM, page A 2



MONTREAL

Bourque remerciera une trentaine de cadres, page A 3

ÉCONOMIE

La FTQ prendra McDonald's d'assaut, page B 2



Rochon sur la sellette

- La grève des chirurgiens de Sacré-Cœur force l'annulation d'une centaine d'opérations
- Le CHUM manque d'anesthésistes et l'accès aux examens radiologiques pourrait être réduit

Le milieu de la santé a connu une journée mouvementée, hier, alors que le ministre de la Santé, Jean Rochon, a essuyé une pluie d'attaques lors de la période des questions à l'Assemblée nationale. Pendant ce temps, les 65 chirurgiens et anesthésistes de l'hôpital Sacré-Cœur en étaient à leur deuxième et dernière journée de grève. Le CHUM manque d'anesthésistes pour assurer le bon fonctionnement de ses salles d'opération.

Attaqué de toutes parts par les libéraux, le ministre Rochon a minimisé la situation en parlant d'un «système qui se réorganise». Mais le ministre de la Santé n'a pas

été le seul visé par les attaques de l'opposition. Le chef libéral Daniel Johnson a accusé le premier ministre Bouchard d'avoir coupé dans la santé cinq fois plus que dans les autres ministères. M. Bouchard a répliqué en parlant du déficit de six milliards laissé par le gouvernement libéral de Daniel Johnson.

À l'hôpital Sacré-Cœur, les 65 chirurgiens et anesthésistes ont mis fin à leurs moyens de pression ce matin,

après deux jours de grève qui ont entraîné l'annulation d'une centaine de chirurgies électives aux blocs opératoires et aux cliniques externes.

Les médecins, qui avaient débrayé pour protester contre le report des chirurgies en raison de la pression exercée par l'urgence, ont accepté de retourner au travail après avoir obtenu l'engagement de l'hôpital que des solutions durables seront examinées pour éviter que les patients en attente de chirurgie ne subissent les contrecoups de l'engorgement à l'urgence.

■ Un ministre en panne: l'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 6

Nos informations, page A 2

L'autre candidat



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

SEUL LIBÉRAL à avoir annoncé officiellement son intention de se présenter à la course au leadership, le journaliste-humoriste Jean-René Dufort a participé hier avec une centaine de fans à une manifestation devant les bureaux du PLQ. Le parti a refusé de remettre un formulaire de mise en candidature au journaliste de l'émission de télévision La Fin du monde est à sept heures (TQS), estimant sans doute que la farce avait assez duré... Mais le coloré journaliste, qui arbore fièrement une perruque frisée «à la Charest» et proclame qu'il a le droit d'être «aussi opportuniste» que son rival, ne lâche pas prise: il ira à la Commission des droits de la personne déposer une plainte formelle. Lire le texte de Paul Cauchon en page A 8.

Chrétien menace de poursuivre Manning

La nomination de Ross Fitzpatrick au Sénat déclenche une tempête aux Communes

MANON CORNELIER DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Un premier ministre qui menace de poursuivre le chef de l'opposition officielle pour atteinte à sa réputation. Un chef de l'opposition officielle qui promet de faire payer chèrement à son adversaire chacune de ses nominations partisans. Voilà le spectacle inusité qu'ont offert, hier à la sortie des Communes, Jean Chrétien et Preston Manning, et ce, à cause de cette éternelle source de dispute politique qu'est le patronage.

Tout tourne autour de la nomination, il y a deux semaines, de Ross Fitzpatrick, un ami et organisateur de longue date de Jean Chrétien, au poste de sénateur pour la Colombie-Britannique. Le Reform, qui a repris sa campagne pour un sénat élu, a évidemment dénoncé cette nomination, mais ses attaques ont augmenté de plusieurs crans quand il a eu vent des relations d'affaires entre les deux hommes.

Les faits sont les suivants. Lors de sa brève retraite de la vie politique, M. Chrétien a accepté il y a 11 ans d'être membre du conseil d'administration de l'entreprise de M. Fitzpatrick, travail pour lequel il n'était pas rémunéré. Son ami lui a toutefois vendu 10 000 actions de sa compagnie au prix de 8 \$ chacune, une aubaine comparativement au prix du marché. Une semaine plus tard, M. Chrétien en a vendu la moitié au prix unitaire de 17,12 \$, ce qui lui a permis d'empocher environ 45 000 \$. La transaction était publique et légale.

Selon le chef réformiste Preston Manning, cette histoire

VOIR PAGE A 8: CHRÉTIEN

Aux couleurs de Clinton

Primary Colors narre les aventures sexuelles d'un politicien. À s'y méprendre.

PATRICK SABATIER CORRESPONDANT DE LIBÉRATION À WASHINGTON

Jack Stanton, jeune et sémillant gouverneur d'un petit État du Sud, candidat à la Maison-Blanche, est accusé par une coiffeuse de l'avoir mise enceinte quand elle était encore mineure. Il nie, mais la jeune femme produit des bandes magnétiques où elle a enregistré ses conversations avec le gouverneur. Réalité (les informations d'hier soir en direct de la Maison-Blanche) ou fiction (celle de *Primary Colors*, film de Mike Nichols qui sort cette semaine sur les écrans américains)? «Événement politique.» Où s'arrête Stanton (alias John Travolta) et où commence Clinton? Avant même sa sortie en salle, *Primary Colors* «est un événement politique», dit *Newsweek*. Jack Stanton a fait la une de *Time*. La semaine prochaine, ce sera peut-être Bill Clinton. La chaîne télévisée NBC intercale des bandes-annonces pour le film de Nichols dans les «confessions» de Kathleen Willey, une des victimes des attentions sexuelles de Clinton. Jamais la confusion entre politique et spectacle n'a été plus totale.

«Ce n'est pas un film sur Clinton», répète le réalisateur Mike Nichols à longueur d'entretiens. «C'est un film sur la politique et les gens qui la font.» Les patrons des studios Universal



ARCHIVES LE DEVOIR

John Travolta dans le rôle de Jack Stanton. Jamais la confusion entre politique et spectacle n'a été si totale.

VOIR PAGE A 8: CLINTON

Droits des conjoints homosexuels: la Cour suprême tranchera

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'Ontario ne devrait pas permettre aux couples homosexuels de se prévaloir de la législation ontarienne en matière de pensions alimentaires parce que leurs besoins diffèrent de ceux des couples hétérosexuels, a plaidé hier un avocat de la province devant la Cour suprême.

M^{re} Bob Charney a déclaré que les lois ontariennes sur la famille ont pour but de protéger les femmes qui, dans le cadre de mariages traditionnels, abandonnent leur travail pour se consacrer à l'éducation des enfants.

«Le déséquilibre du pouvoir inhérent aux relations hétérosexuelles n'est pas le même que celui des relations homosexuelles», a soutenu M^{re} Charney, qui a cependant subi un vigoureux interrogatoire de la part des juges.

«Pourquoi est-ce un remède inapproprié quand les conjoints vivent ensemble et qu'il y a un déséquilibre économique?», a demandé le juge Beverley McLachlin.

La Cour suprême a été saisie d'une cause qui pourrait faire jurisprudence, celle d'une lesbienne qui s'est retrouvée sans le sou et sans aucun recours juridique lorsqu'elle et sa conjointe se sont séparées en 1992.

Deux tribunaux inférieurs ont statué que la province violait les droits constitutionnels des homosexuels en leur refusant d'exiger une pension alimentaire.

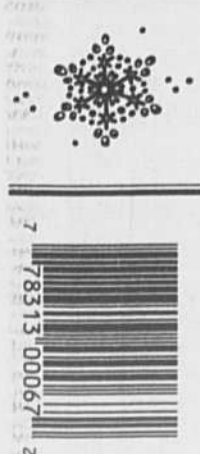
VOIR PAGE A 8: HOMOSEXUELS

MÉTÉO

Montréal Neige. Max: 0 Min: -8
 Québec Ennuagement suivi de neige. Max: -2 Min: -11
 Détails, page B 6

INDEX

Agenda B 6 Le monde A 5
 Annonces B 6 Les sports B 5
 Avis publics B 4 Montréal A 3
 Culture B 8 Mots croisés B 4
 Économie B 2 Politique A 4
 Éditorial A 6 Télévision B 7
 www.ledevoir.com



LES ACTUALITÉS

EN BREF

Un inspecteur «désinvolte»

(PC) — L'inspecteur chef Jean-Claude Turcotte, de la Sûreté du Québec, qui devait amorcer son témoignage, hier, devant la commission Poitras, a plutôt choisi de demeurer à Sept-Îles pour mieux assister au témoignage d'un collègue policier. Cette attitude a été qualifiée de «désinvolte, cavalière et méprisante de la part d'un ancien membre de la commission de déontologie policière» par le procureur de la commission, Bernard Roy. Il a été établi que M. Turcotte avait fini de témoigner, mardi, dans le cadre de la commission d'enquête Roberge, chargée d'examiner les circonstances entourant la mort de deux Montagnais survenue en juin 1977 sur la rivière Moisie. M. Turcotte était l'un des deux enquêteurs chargés de ce dossier, à l'époque. Son avocat a fait valoir qu'il n'était pas raisonnable de demander à M. Turcotte qu'aussitôt son témoignage fini, «de sauter dans l'avion et d'être ici dans les heures qui suivent». Le président de la commission, Lawrence Poitras, a indiqué qu'il n'était pas question pour lui d'acquiescer à la demande «de cinq jours de décompression», soit jusqu'à lundi, et a émis une citation à comparaître ordonnant à M. Turcotte de se présenter devant lui dès aujourd'hui. C'est pourtant à la demande pressante de M. Turcotte que la commission d'enquête sur la SQ a accepté de l'entendre.

Aide financière: les étudiants dénoncent

(Le Devoir) — Les étudiants de Rimouski, Chicoutimi et Abitibi ont dénoncé, avec l'appui des recteurs des constituantes universitaires de ces régions, de nouvelles modifications à l'aide financière adoptées en douce le mois dernier et affectant les jeunes étudiants dans une région éloignée. Jusqu'à maintenant, quelque 11 000 étudiants québécois se prévalaient de l'allocation de 460 \$ accordée aux étudiants optant pour une université éloignée. À l'université du Québec à Rimouski, par exemple, plus de 80 % des étudiants bénéficiaires de l'aide financière seront touchés par cette nouvelle restriction. Cette mesure est d'autant plus déplacée, estime le président de la Fédération étudiante universitaire québécoise, que la survie même des universités en régions est déjà fragilisée par les baisses d'inscriptions.

Hausse du salaire des juges fédéraux

Ottawa (PC) — La ministre canadienne de la Justice déposera aujourd'hui un projet d'augmentation des salaires des juges nommés par le gouvernement fédéral, dans le cadre d'amendements à la Loi des juges. Les juges de la Cour fédérale, de la Cour de l'impôt et les juges des cours supérieures des provinces obtiendront une hausse de leur rémunération de 8,3 %, soit 4,1 % par an, au cours des deux prochaines années. À l'heure actuelle, le salaire de base des juges, qui sont au nombre d'environ un millier, est de 159 000 \$. Les salaires des juges ont été gelés pendant cinq ans jusqu'en avril dernier. Ils ont alors été relevés en fonction de l'indice composé de Statistique Canada sur l'évolution des salaires moyens. Leur salaire continuera d'être indexé annuellement. L'annonce de la ministre fait suite au rapport d'une commission indépendante sur les salaires et avantages des juges, remis en 1996.

Le choix d'un recteur

Mise en garde des professeurs de l'U de M

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR



Robert Lacroix

Le président du syndicat des professeurs de l'Université de Montréal, André Tremblay, a mis en garde le président du conseil de l'institution, André Bisson, contre la tentation «autoritaire» dans le choix du prochain recteur, qui doit être désigné ce soir.

Dans sa lettre envoyée vendredi à M. Bisson, M. Tremblay écrit qu'«une prise en main autoritaire par le conseil du processus de nomination ne pourra que produire des effets contraires aux intérêts supérieurs de l'université et renforcer notre argumentation en faveur d'un processus électoral pour la désignation du recteur».

Cette lettre a été envoyée au lendemain d'une première réunion des membres du conseil de l'université consacrée au prochain recteur, qui remplacera René Simard pour cinq ans à compter de juin.

Au cours de cette réunion, les membres du conseil d'administration ont reçu un volumineux rapport préparé par le comité de consultation sur la nomination du recteur. Ce dernier ne recommandait, à l'unanimité, qu'un seul nom, celui de Robert Lacroix, professeur au département des sciences économiques et président-directeur général du Centre universitaire de recherche en analyse et organisations, le CIRANO.

Une partie des 17 membres du conseil de l'université privilégierait la candidature de Jacques Girard

Peu habitués de ne se voir, en de telles circonstances, recommander qu'un seul nom, ce qui limite leur marge de manœuvre (même s'ils ne sont pas obligés de suivre les souhaits du comité de consultation), les membres du conseil d'administration ont demandé au comité de consultation de leur soumettre, dans les prochains jours, une classification des candidats. Ce à quoi les membres du comité de consultation se sont refusés, n'ayant manifestement pu s'entendre sur le choix de plus d'un candidat. Outre M. Lacroix, les autres candidats à la succession de M. Simard sont Louis Maheu, Patrick Molinari, Jacques Girard et Mireille Mathieu. Selon nos informations, une partie des 17 membres du conseil de l'université privilégierait la candidature de M. Girard, président du conseil d'administration du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et de Montréal International ainsi que président du conseil d'administration de Domtar.

Tempête médiatique

Rochon écope

Johnson qualifie Bouchard de «premier ministre téflon»

La tempête médiatique sur les problèmes du réseau de la santé et l'impopularité de la réforme a atteint l'Assemblée nationale, où le ministre Rochon et le premier ministre Bouchard ont dû subir les attaques répétées des libéraux durant toute la période des questions hier.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Essuyant une pluie d'attaques lors de la période des questions à l'Assemblée nationale sur les problèmes du réseau de la santé, le ministre Jean Rochon a minimisé la situation en parlant d'un «système qui se réorganise». Et selon le premier ministre Bouchard, la réforme Rochon représente au bout du compte une fierté pour son gouvernement.

Plusieurs députés libéraux ont contribué à cette attaque massive, sauf le critique en matière de santé, Pierre Paradis. Les dénonciations de l'opposition ont tour à tour porté sur les services réduits au Centre hospitalier de Gatineau, à l'hôpital Sacré-Cœur de Montréal et au Centre hospitalier de l'Estrie, le sous-financement en régions et la prévention du suicide.

Le premier ministre Bouchard a répondu à la première question du chef de l'opposition en expliquant que le Parti québécois avait fait ce que nul autre n'avait eu le courage de tenter auparavant, c'est-à-dire d'entreprendre une grande réforme essentielle dans un domaine aussi névralgique tout en assainissant les finances publiques.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, a ensuite répliqué coup pour coup à chacune des interrogations des libéraux. Pour l'Outaouais, il dit déplorer que les médecins réduisent les services et fait appel à leur sens éthique. Quant à Sacré-Cœur, préférant qualifier les moyens de pression des chirurgiens de l'hôpital de «réaction un peu vive» plutôt que de débrayage, le ministre Rochon a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'un problème de nature chronique. Si la situation perdure, il affirme que le geste des médecins ne sera pas toléré.

«Il est arrivé des situations comme ça. On ne les a pas tolérées. On est intervenu. La façon d'intervenir, c'est d'aller chercher le monde et de travailler avec les gens et de trouver avec eux des solutions.»

Pénurie de médecins au CHUM

Il manque neuf anesthésistes

L'accès aux examens radiologiques pourrait être réduit

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La pénurie de médecins est telle au CHUM qu'il faudrait neuf anesthésistes de plus pour assurer le fonctionnement normal des 26 salles d'opération et que, dès cet été, l'accès aux examens pourrait être réduit au pavillon Hôtel-Dieu, faute de radiologistes.

Hier, le chef du département d'anesthésie du CHUM, le Dr Dominique Girard, a dressé la liste des impacts qu'entraîne le manque criant d'effectifs dans son département, un des plus touchés par les 80 départs à la retraite et démissions survenus depuis la création du Centre hospitalier de l'Université de Montréal.

Au moins 20 % des salles d'opération du CHUM demeurent inutilisées, en raison du manque d'anesthésistes disponibles pour assurer leur fonctionnement. Une situation qui, en plus d'allonger indûment la liste d'attente pour de nombreuses chirurgies, est sur le point d'essouffler le personnel restant.

«Nous aurions besoin de trois anesthésistes dans chacun des trois pavillons pour pouvoir faire fonctionner l'ensemble des 25 salles d'opération. Les gens qui restent sont utilisés au maximum parce que la charge de travail est trop lourde», a fait valoir hier le Dr Girard.

Selon ce dernier, depuis l'automne 1996, le pavillon Hôtel-Dieu a perdu cinq anesthésistes, quatre autres ont quitté le pavillon Notre-Dame et un autre le pavillon Saint-Luc, de sorte que le département d'anesthésie a perdu près de 20 % de ses effectifs.

Même si le budget du CHUM prévoit que 11 salles d'opération fonctionnent quotidiennement au pavillon Notre-Dame, le nombre d'anesthésistes ne permet d'ouvrir que de sept à dix salles selon les jours, affirme le Dr Girard.

En radiologie, on fait face à des problèmes aussi sérieux, sept ou huit spécialistes ayant quitté le CHUM, dont des candidats dans la pleine fleur de l'âge. De ces départs, cinq ont eu lieu au pavillon Hôtel-Dieu. «Les retraites expliquent la moitié des départs, mais je perds aussi de mes meilleures recrues pour Toronto, d'autres hôpitaux et des régions qui ne sont pas touchées par la pénalité salariale», affirme le Dr Guy Breton, chef du département de radiologie du CHUM.

Cette saignée dans les rangs des radiologistes pourrait se traduire, dès juillet prochain, par une réduction des services de radiologie. «Cet été, je ne sais pas ce que je vais faire. Je vais devoir diminuer l'accès aux examens externes à

Grève à Sacré-Cœur

Les 65 chirurgiens sont retournés au travail

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les 65 chirurgiens et anesthésistes de l'hôpital Sacré-Cœur ont mis fin à leurs moyens de pression ce matin, après deux jours de grève qui ont entraîné l'annulation de toutes les chirurgies électives aux blocs opératoires et aux cliniques externes.

Les médecins, qui avaient débrayé pour protester contre le report des chirurgies en raison de la pression exercée par l'urgence, ont accepté de retourner au travail après avoir obtenu l'engagement de l'hôpital que des solutions durables seront examinées pour éviter que les patients en attente de chirurgie ne subissent les contrecoups de l'engorgement à l'urgence.

«On déplace le problème de l'urgence en le reportant sur les listes d'attente», avait déploré plus tôt dans la journée d'hier le Dr Ronald Denis, chef du département de chirurgie de l'hôpital Sacré-Cœur.

Dans la foulée des pressions exercées en février par le ministre de la Santé, Jean Rochon, l'hôpital du nord de la ville avait annulé lundi 16 cas de chirurgies électives pour éviter que le nombre de patients à l'urgence n'excède la capacité d'accueil normale de 35 places.

Cette décision a mis le feu aux poudres. Les chirurgiens affirment qu'au cours des trois dernières semaines de fé-

vrier pas moins de 206 patients en attente de chirurgie ont vu leur opération reportée en raison du mot d'ordre lancé par le ministre Rochon. Leurs moyens de pression ont entraîné l'annulation de 50 chirurgies mardi et autant hier.

Pour les chirurgiens, il est intolérable que des patients de l'urgence soient favorisés au détriment d'autres. «Nous ne prenons pas les patients en otage, mais nous voulons stabiliser la population et les autorités pour le bien même des patients et pour éviter de voir se perpétuer l'annulation de patients qui s'étaient préparés à une chirurgie. Il n'y a pas deux types de patients, mais bien une seule population qui a droit à la même qualité de soins», ont fait valoir les chirurgiens et anesthésistes dans un communiqué diffusé hier matin.

En après-midi hier, ces derniers ont accepté de rencontrer l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et la direction de l'hôpital ce matin pour tenter de trouver des solutions durables au report des chirurgies électives.

La direction de l'hôpital Sacré-Cœur s'est réjouie hier de la fin des moyens de pression. Dans un communiqué émis en fin d'après-midi hier, elle affirme que le report des chirurgies est une mesure exceptionnelle, et que des moyens efficaces et durables devront être trouvés pour préserver «le fragile équilibre» qui existe dans l'accès aux soins des différentes clientèles de l'hôpital.

«J'aimerais que le chef de l'opposition, avant de quitter ses fonctions, dise ce qu'il pense — et je sais qu'il le pense certainement — de ce geste odieux du gouvernement fédéral, qu'il imite au moins Jean Charest qui, lui, a eu le courage de dire que le gouvernement fédéral était responsable de ce genre de problèmes dans les provinces.»

Quant aux millions enfoncés dans les campagnes d'information du ministère pour redorer l'image du réseau, le ministre Rochon s'en est remis au sondage de Radio-Canada qui indique que les utilisateurs ont maintenant davantage confiance en la qualité des services de santé.

M. Rochon minimise les autres résultats du sondage en constatant même une amélioration de son image auprès de la population en ce qui a trait à des coups de sonde menés l'an dernier.

l'Hôtel-Dieu. Les listes d'attente vont s'allonger et les étudiants devront être déplacés dans d'autres pavillons», précise le Dr Breton, visiblement découragé.

En effet, faute de radiologistes «sénior», on pourrait devoir stopper l'enseignement de la radiologie à l'Hôtel-Dieu.

En plus de se répercuter sur l'accès aux soins pour les patients, cette pénurie de médecins rend aussi le recrutement extrêmement pénible. Que ce soit en radiologie ou en anesthésie, les écueils auxquels se frappent les chefs de département pour attirer de nouveaux médecins sont les mêmes. Une lourde charge de travail, combinée à la pénalité salariale de 30 % imposée aux jeunes médecins et à l'insécurité créée par la fusion, font fuir les candidats.

«La charge de travail est trop lourde pour bien des gens. C'est de 10 à 12 heures par jour et une journée de garde de 24 heures par 10 jours. Les gens préfèrent aller ailleurs, surtout s'ils sont payés à 100 % du salaire», explique le Dr Girard.

Départs annoncés

Pis encore, trois jeunes anesthésistes qui avaient obtenu une promesse d'embauche du CHUM ont annoncé qu'ils iraient pratiquer ailleurs. Un a choisi Ottawa, un autre Saint-Jean et le troisième Québec.

À l'heure actuelle, les hôpitaux universitaires, dont le CHUM, estiment ne plus pouvoir concurrencer avec les hôpitaux des régions et de la banlieue immédiate pour garder des candidats intéressants. Non seulement les candidats doivent s'endetter pour aller se former un an ou deux à l'étranger — une exigence dans les hôpitaux universitaires —, mais des pénalités salariales, de 30 % la première année et de 20 % les deux années subséquentes, les attendent au retour.

Les médecins affirment que la direction du CHUM est bien au fait de ce problème mais que la solution est entre les mains du ministre Rochon. «Ces médecins sont aussi nécessaires qu'en région parce que nous ramassons les gros cas de cancer et de maladies cardiaques de tous les coins de la province qui viennent se faire soigner ici. Le pire, c'est que ce règlement pénalise les gens qui vont chercher de l'expertise à l'étranger», déplore le Dr Girard.

Son collègue, le Dr Breton, estime que «seul Québec peut régler ce problème» en révisant la pénalité salariale. «La grande région de Montréal est devenue le dinde de la farce de la régionalisation des soins, croit-il. Il y a un exode de cerveaux. Il faut réagir, car nous sommes très près du point de rupture.»



21 mars 1998

Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

Il y a longtemps que le gouvernement du Québec est engagé dans la lutte pour l'élimination du racisme. Cet engagement, il l'a officialisé dans la Charte des droits et libertés de la personne du gouvernement du Québec, promulguée en 1976, puis dans la Déclaration sur les relations interethniques et interraciales de 1986.

L'année 1998 marque le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948. Pour souligner cet important anniversaire, le gouvernement du Québec offre une programmation diversifiée mettant en valeur la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

Combattre le racisme doit être une préoccupation quotidienne pour chacun d'entre nous. Profitons de cette journée pour continuer de semer dans notre entourage une attitude de respect envers tous nos concitoyens.

André Boisclair

André Boisclair
Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

LE DEVOIR

MONTREAL

Réorganisation administrative

Retour à la case Doré

Une trentaine de cadres seront remerciés: une économie de deux millions

L'administration Bourque revient à la case Doré. Après trois ans d'une réorganisation administrative fortement critiquée et à huit mois des prochaines élections, la Ville de Montréal remet en place un programme semblable à ce qu'il était sous la précédente administration.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La Ville de Montréal entend procéder à des mesures de restructuration permettant des économies annuelles d'au moins deux millions de dollars. Après avoir presque doublé le nombre de services municipaux à son arrivée au pouvoir, l'administration du maire Pierre Bourque revient à une organisation semblable à celle qu'il dénonçait.

D'aucuns verront dans cette volte-face l'aveu d'un remue-ménage effectué en 1994 sans planification et surtout sans la connaissance des impacts financiers qui en découleraient. Si la fusion de services génère deux

millions, est-ce à dire que la situation des trois dernières années a coûté deux millions de trop par an?

Chose certaine, le conseil municipal sera saisi de cette proposition dès lundi prochain. Vingt-cinq ou trente cadres de direction seront remerciés de leurs services.

Il s'agit notamment de regrouper les services de la propreté, des travaux publics, de la circulation et du transport. La nouvelle entité administrative s'appellera le Service des travaux publics et de l'environnement.

L'actuelle directrice des travaux publics, Johanne Falcon, aura entre les mains la responsabilité de ce nouveau service. Cette mesure présente, à elle seule, des écono-

mies récurrentes de 1,2 million.

Les difficultés marquées au cours des deux derniers hivers pour faire face au déneigement des rues de la ville auraient été prises en compte dans cette fusion.

La Division de l'enregistrement des constats et du traitement des plaidoyers de l'actuel Service de la circulation et du transport sera intégrée au Service du contentieux, sous la direction de Suzanne Jalbert.

Le directeur du Service des finances et du contrôle, Roger Galipeau, perd la gestion du portefeuille montréalais. Il agira dorénavant comme directeur général adjoint. M. Galipeau sera remplacé par Thieu-Quan Hoang, qui avait assumé ces fonctions sous l'ancienne administration. Le Service des finances élargit toutefois ses responsabilités à la gestion des caisses de retraite, que dirigeait jusqu'à maintenant Mme Hoang.

Le Service du secrétariat administratif sera fondu à la Direction gé-

nérale. Le directeur général de la Ville, Gérard Divay, estime que cette réorganisation s'imposait. «La situation budgétaire de la Ville de Montréal [...] exige que l'on prenne toutes les mesures envisageables pour la rétablir», a dit M. Divay.

Montréal fait face à une impasse budgétaire de 56 millions, sans compter les opérations courantes, en équilibre instable compte tenu de la facture de la tempête de verglas, présentée au gouvernement du Québec.

Cette réorganisation administrative rappelle les efforts de dernière minute qu'avaient effectués Jean Doré et son équipe en 1994. Le secrétaire général de l'époque, Pierre Lefrançois, dont la tendance bureaucratique avait largement été décriée, avait été écarté pour faire place à Louis Roquet. Ce dernier avait proposé un plan de décentralisation administrative qui n'a toutefois jamais vu le jour, les électeurs ayant délogé M. Doré.

Course à la mairie

Daviau est dans une position précaire

Certains de ses organisateurs souhaitent qu'elle se joigne à l'équipe Duchesneau

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La conseillère municipale Thérèse Daviau est en équilibre fragile sur le bord d'un précipice politique. En plus d'être accusée par son adversaire d'avoir dérogé aux règles de financement, voilà que certains de ses organisateurs ont discuté avec ceux qui sont derrière Jacques Duchesneau pour rallier Mme Daviau et son équipe.

De source sûre, *Le Devoir* a appris que, jeudi dernier, des proches de Mme Daviau et de M. Duchesneau se sont rencontrés. L'équipe derrière le chef du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal a tenté de convaincre l'équipe adverse de se regrouper pour éviter une division des votes d'opposition au maire Pierre Bourque.

Le clan de Michel Prescott, qui lui aussi brigue la direction du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), a eu vent de l'événement et a même décidé de «confronter Francis Hooper», l'un des piliers derrière Mme Daviau. M. Hooper n'a pas rappelé hier *Le Devoir*.

Invité à commenter, Michel Prescott s'est borné à souligner qu'il voit dans de telles négociations une loyauté chancelante envers le parti. «J'espère que les gens qui travaillent dans la campagne à la chefferie croient au RCM, maintenant et après le congrès», a-t-il laissé tomber.

Par ailleurs, Thérèse Daviau se retrouve également dans une situation délicate puisque son collègue Prescott a porté plainte au RCM pour non-respect du règlement sur le financement de la course à la direction.

Ces règles, adoptées par le conseil général du parti, correspondent très clairement à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Cela signifie que seuls les individus

peuvent contribuer au RCM pour un total annuel de 750 \$.

Or, Mme Daviau a obtenu une commandite de 3000 \$ d'une ou de plusieurs entreprises pour lui permettre de prendre la parole devant la Jeune Chambre de commerce de Montréal le

17 février dernier. Philippe Carpentier, président de l'organisme, a confirmé au *Devoir* qu'il s'agit de l'une des deux conditions auxquelles sont confrontées toutes les organisations politiques désirent utiliser sa tribune. De plus, l'organisation Daviau s'est engagée à vendre 200 billets à 45 \$ l'unité.

C'est aujourd'hui ou demain que son équipe tentera de justifier la participation financière de personnes morales en arguant qu'il ne s'agit pas d'une activité partisane. Un comité indépendant a été formé pour analyser la situation.

Peu importe le jugement du comité, le parti risque de perdre beaucoup de crédibilité. S'il donne raison à Michel Prescott, un rapprochement inévitable sera fait entre les méthodes de financement de l'équipe Daviau et le parti Vision Montréal de Pierre Bourque. S'il réfute les allégations de M. Prescott, il sème le doute sur l'impartialité de la décision.

Comme si cela ne suffisait pas, une plainte d'un militant de Rosemont a été déposée au RCM contre l'équipe Daviau pour la non-conformité du processus d'élection des délégués

dans ce secteur. D'ici à ce que le comité des plaintes étudie les prétentions du plaignant, qui dénonce que certaines personnes élues déléguées n'habiteraient même pas Montréal, la délégation de Rosemont est suspendue. Le porte-parole de Mme Daviau, Yanick Labrecque, a plutôt indiqué que seuls cinq ou six délégués n'auraient pas le droit de vote.



Thérèse Daviau

Élargissement de la CUM

Vaillancourt est prêt à tenir un référendum

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, a réitéré hier son opposition catégorique à l'élargissement de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

Le maire Vaillancourt se dit même prêt à tenir un référendum sur cette litigieuse question sur l'île Jésus si Québec décide d'aller de l'avant. L'élargissement «ne servirait qu'à régler une facture additionnelle aux Lavallois», croit-il.

Le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel doit en principe révéler ses intentions à ce sujet demain soir, à Montréal, lors d'un colloque intitulé «La CUM et les nouveaux enjeux métropolitains». M. Vaillancourt se tiendra à l'écart de ces discussions auxquelles prendront part notamment des professeurs, des syndicalistes, des politiciens et des journalistes. Le maire de Laval restera cependant sur le qui-vive.

Selon M. Vaillancourt, la Ville de Laval offre présentement à sa population les mêmes services que la CUM,

et ce, à moindre coût. L'élargissement de la CUM à Laval et Longueuil constituerait un recul pour l'île Jésus. «Nous, on est intégrés à 100 %. On est allés plus loin que la CUM», explique le maire, faisant allusion au fait que les 16 villes de l'île Jésus ont fusionné en une seule il y a plus de 30 ans.

M. Vaillancourt est plutôt froid à l'idée d'adhérer à un club déchiré. La CUM est en effet le théâtre de querelles sur la pertinence de renouveler ou non le mandat de la présidente de l'exécutif, Vera Danyluk. Mme Danyluk croit que les discussions politiques sur l'avenir de la région de Montréal devraient avoir lieu à la CUM.

La banlieue n'est pas d'accord et croit que l'organisme doit se contenter d'offrir des services au plus bas coût possible.

Tout cela n'est pas très invitant pour Laval, estime M. Vaillancourt. Selon lui, il faut d'abord regrouper des municipalités sur l'île de Montréal avant de penser à élargir la CUM. «On ne peut pas demander à une ville rendue à une étape plus loin de reculer», tranche-t-il.

Artiste à l'œuvre



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

PERCHÉ au-dessus d'une palette d'artiste géante, ce peintre se demandait peut-être si l'utilisation du grand pinceau lui ferait épargner quelques minutes, le temps de prendre un bon café...

École internationale: toujours pas de solution

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

L'École internationale de la CECM, qui occupe une partie des locaux de l'école Saint-Léon de Westmount, est victime de son succès. Le nombre des enfants y a tellement cru ces dernières années qu'elle doit se reloger le plus rapidement possible. Sans compter qu'elle cohabite avec une école primaire régulière qui, elle aussi, voit sa clientèle croître annuellement.

Cependant, malgré de très nombreuses discussions, les commissaires de la CECM ne sont toujours pas parvenus à un accord sur la relocalisation de l'école. Les commissaires ont rejeté une proposition du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO) de négocier avec le secteur anglais afin d'obtenir l'école Marymount située non loin de là. Ils ont plutôt choisi de réexaminer toutes les possibilités de relocalisation. Aussi, le rapport qui devait être remis hier soir ne le sera pas avant le 1^{er} avril.

Entre-temps, des parents s'inquiètent de voir que le temps passe; ils

s'inquiètent aussi des projets de solution qui circulent. Un projet envisage d'envoyer les enfants du niveau primaire à trois endroits différents, un autre de les reloger à l'école Chériot, sur le Plateau, qui est vide mais qui ne répond pas aux vœux des parents souhaitant que l'école demeure dans l'ouest de la ville.

«Là où on veut nous placer, il y a déjà une autre école internationale ainsi qu'une école alternative alors que dans l'ouest nous n'avons rien», plaide la présidente du comité de parents de l'école, Nicole Gagnon.

La solution de l'école Marymount, située sur Côte-Saint-Luc, présenterait l'avantage de pouvoir loger l'école internationale primaire ainsi que l'école secondaire internationale, elle aussi à l'étroit à l'école Saint-Antoine.

«L'idée d'un campus unifié nous souvient», résume Mme Gagnon, qui avec d'autres parents s'est pointée hier à la réunion publique de la commission.

Et les enfants de l'école Marymount, qui sont présentement dans une école trop grande pour leur clientèle? «Ils ne seraient pas à la rue. Ils prendraient l'école Saint-Antoine», fait valoir Mme Gagnon.

EN BREF

Démission de Duchesneau?

(Le Devoir) — Le directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, Jacques Duchesneau, fait le point ce matin sur son avenir alors qu'il se présentera devant le comité exécutif de la CUM. Tout semble indiquer que M. Duchesneau, pressenti comme candidat à la mairie de Montréal, remettra sa démission. Le contrat de Jacques Duchesneau vient à échéance à la fin de décembre prochain. Jusqu'en décembre dernier, M. Duchesneau avait nié avoir quelque intention que ce soit de tenter de déloger le maire Pierre Bourque. Depuis des mois, des gens d'affaires, Serge Savard en tête de liste, font sa promotion avec in-

sistance. Des rumeurs de toute nature ont circulé au cours des dernières semaines, l'envoyant tantôt à l'hôtel de ville, tantôt à Ottawa, à un poste de haut fonctionnaire. Le plus récent sondage Léger et Léger classait M. Duchesneau deuxième après l'ancien maire Jean Doré dans les intentions de vote.

Moratoire réclamé

(PC) — La Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec réclame l'imposition d'un moratoire sur l'émission de permis d'exploitation d'appareils de loterie vidéo. L'organisme souligne que de nombreux restaurants exploitent ces appareils, laissant les mineurs s'adonner au jeu.

NOTRE NOUVELLE COLLECTION
PRINTEMPS-ÉTÉ 1998
EST ARRIVÉE!

Club 402-HOMME®
À votre service depuis 20 ans



COSTUMES
importés d'Italie
au prix de gros

100% laine

Coupe exclusive
De 299 \$ à 475 \$
le costume

Du lundi au vendredi
De 9 h 30 à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h

Tous les soirs après 18 h
sur rendez-vous seulement

1118, rue Ste-Catherine O.,
Suite 200, Montréal
(514) 861-3636

NOUVEAUTÉ
MULTI 1

Français 1^{re} secondaire
Nouvelle terminologie du MÉQ
Cahier
224 pages, 15,60 \$

Multi 1 est un cahier d'activités grammaticales, orthographiques et lexicales qui s'adresse aux élèves de première secondaire. Il a pour objectif de les conduire à s'approprier les notions et la nouvelle approche prônées par la grammaire de la phrase et du texte. Comme il est possible de le constater, Multi 1 reprend à son compte la démarche pédagogique favorisée par le programme d'études en incitant les élèves à observer, à identifier et à maîtriser des faits de langue.

En somme, Multi 1 offre aux élèves la possibilité de se doter de bases grammaticales, orthographiques et lexicales plus solides; non pas pour les transformer en grammairiens en herbe, mais pour améliorer leurs qualités de communicateurs. Le but poursuivi par ce cahier est d'assurer, chez les élèves de première secondaire, un meilleur transfert de leurs connaissances grammaticales, orthographiques et lexicales dans leurs lectures et dans leurs productions écrites et orales.

Siège social:
GUÉRIN, éditeur Ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet:
<http://www.guerin-editeur.qc.ca>

S O L D E

BYE-BYE

L'HIVER!

TOUT*
À 25%

TROIS
JOURS

VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE

20, 21 ET 22 MARS 1998

*SAUF LES MAGAZINES, JOURNAUX ET ARTICLES DÉJÀ RÉDUITS

DE 9H À 22H		DE 9H À 21H		HORAIRES DES CENTRES COMMERCIAUX		
ST-DENIS	CÔTE-DES-NEIGES	LAURIER	BROSSARD	VILLE LASALLE	LAVAL	
4380 St-Denis	5279, Côte-des-Neiges	371, Laurier ouest	Mall Champlain	Carrefour Angrignon	Centre Laval	
Montréal	Montréal	Montréal	Brossard	Ville Lasalle	Laval	
514 844-2587	514 344-2587	514 276-2587	450 923-2587	514 365-2587	450 682-2587	

LE DEVOIR

POLITIQUE

Sciences infirmières

Les universités montent au front

Shapiro s'en prend au «populisme» de Québec

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Les universités sont montées au front hier pour défendre la formation en sciences infirmières que le gouvernement veut laisser en priorité aux cégeps.

«S'agit-il d'une profession ou s'agit-il d'une technique?», a demandé Patrick Vinay, doyen de la faculté de médecine de l'Université de Montréal, en jugeant que «le fond du débat est un peu là».

Le 3 mars dernier, les ministres de l'Éducation, Pauline Marois, et de la Santé, Jean Rochon, annonçaient une révision de la formation des infirmières qui est dispensée présentement soit par l'entremise d'un diplôme d'études collégiales de trois ans en techniques infirmières, soit par un diplôme pré-universitaire collégial de deux ans en sciences de la santé ou sciences de la nature suivi d'un baccalauréat en sciences infirmières. Le gouvernement vient de trancher en faveur du cours collégial, demandant aux universités de transformer leur baccalauréat en programme de spécialisation.

Les recteurs René Simard de l'Université de Montréal et Bernard Shapiro de l'Université McGill se sont élevés hier contre cette décision — qui ne doit pas être mise en vigueur avant l'an 2002 — «de faire mourir leur faculté des sciences infirmières et leur école de nursing à petit feu».

Dans un contexte de virage ambulatoire et de complexification du travail des infirmières, la doyenne de la faculté «en péril» de l'Université de Montréal, Suzanne Kerouac, se demande pourquoi le gouvernement semble se prononcer en faveur d'une formation à la baisse, alors qu'ailleurs

la tendance est tout autre. Elle n'a pu s'empêcher de noter au passage que le même gouvernement envisageait de rendre la formation universitaire obligatoire pour les policiers...

Interrogé sur les motifs derrière cette décision, les deux recteurs ont dit ne pas trop savoir. Mais chacun avait son hypothèse. Pour M. Shapiro, le gouvernement manifeste ainsi un certain «populisme» qui lui fait choisir les gens auprès desquels il bénéficie d'appuis solides. M. Shapiro a souligné que le ministère de l'Éducation avait refusé à son institution l'ouverture d'un doctorat en enregistrement musical, qui serait venu compléter le programme de maîtrise, mais qu'il s'est empressé d'ouvrir deux nouveaux programmes dans ce domaine, dans des cégeps.

Le recteur de l'Université de Montréal estime pour sa part que le gouvernement a sans doute voulu mettre fin aux duplications des programmes collégial et universitaire, qui provoquent des lourdeurs.

«La solution, selon M. Simard, réside plutôt dans l'arrimage des programmes. Nous pourrions faire disparaître la lourdeur».

Pour tous les porte-parole du milieu universitaire, il ne fait aucun doute que la formation universitaire est «une plus value de maturité et d'humanité». Les bacheliers, ont-ils répété hier, sont plus aptes à chercher de nouvelles solutions et à être critiques.

Alors que la Corporation des infirmières et l'ordre des infirmières se sont eux aussi opposés au rétrécissement de l'accès à la profession, la Fédération des infirmiers et infirmières du Québec (FIQ) porte un jugement plus nuancé, souhaitant un rehaussement de la formation au cégep.

Début des audiences de la Régie de l'énergie

Hydro-Québec ne souhaite pas divulguer ses coûts de production

La société d'État a demandé qu'une vingtaine de sujets soient exclus de l'examen des futures propositions tarifaires

Québec veut savoir comment la Régie de l'énergie évaluera les futures propositions tarifaires d'Hydro-Québec. Tarif uniforme ou ajusté aux clients? Quel est le vrai coût de l'électricité qui servira de plancher aux futures grilles tarifaires? Comprendra-t-il les coûts sociaux et environnementaux? Et les coûts directs et indirects des investissements dans les projets internationaux, Gaz Métropolitain, les sociétés en commandite québécoises ou terre-neuviennes? Qui paiera la note? Celle des périodes de pointe ou des périodes creuses? Et celle des nouveaux projets conçus pour les exportations?

LOUIS-GILLES
FRANÇEUR
LE DEVOIR

Hydro-Québec a demandé à la Régie de l'énergie de lui éviter de révéler à ses concurrents américains la réalité de ses coûts véritables et de s'en tenir, comme plancher de ses coûts de production, au prix de gros qu'elle facture à ses clients industriels, moins le coût du transport de cette électricité.

De plus, Hydro-Québec a demandé à la Régie de lui permettre, comme maintenant, de faire varier le coût de l'électricité vendue selon le volume d'achat et les habitudes de consommation des clients. Visiblement, la société d'État n'est pas à l'aise à l'idée de devoir divulguer ses coûts de production et de les voir dépeçer en public, un examen qu'entreprises, consommateurs, autochtones et écologistes attendent depuis des années.

C'est sur ces propositions centrales de la société d'État que s'est ouverte hier la première véritable audience de la Régie de l'énergie dans la tour de la Bourse, à Montréal. Québec a demandé au nouvel organisme de lui donner

un avis sur la manière d'effectuer l'examen des futures propositions tarifaires d'Hydro-Québec.

Ce débat en apparence fort théorique déterminera la largeur des radiographies qu'effectuera la Régie au cours des prochaines années à l'occasion de l'examen des propositions tarifaires d'Hydro-Québec.

D'entrée de jeu, Hydro-Québec a braqué contre elle la majeure partie des nombreux organismes intéressés par ce premier débat de fond. En effet, le porte-parole de la société d'État ont émis l'opinion que les thèmes d'examen proposés par la commission devraient exclure 20 sujets parmi les plus attendus par la plupart des participants.

C'est ainsi qu'Hydro-Québec a proposé d'exclure tout débat sur les éléments de la politique énergétique relatifs aux exportations, au développement des projets, sur la politique de tarification et de privatisation de la production.

La Régie devrait, toujours selon Hy-

dro, bannir tout examen de sa structure organisationnelle et tout débat sur une réglementation de nature incitative à la consommation ou aux économies d'énergie. Le choix des projets devrait aussi être exclu du débat sur les tarifs, tout comme l'examen des «coûts de production» et la rentabilité des investissements et projets. Seraient aussi exclus les choix techniques d'Hydro, la segmentation de ses actifs, le niveau et la rentabilité de ses exportations ainsi que la valeur de son parc de production. L'examen de tarifs n'aurait, selon Hydro, aucun lien avec le «coût des services» et le rendement du transport et de la distribution de l'électricité. On ne devrait même pas, soutient Hydro-Québec, toucher à la structure des tarifs globaux dans l'examen des tarifs, pas plus qu'à son arsenal de projets, et notamment à la pertinence d'investir dans telle ou telle filière.

Entrepreneurs, écologistes, autochtones et consommateurs se sont opposés fermement à un débat aussi limité. Ils ont en général appuyé les propositions de la Régie. Cette dernière suggère de voir si la grille est adaptée au nouveau contexte nord-américain et aux «caractéristiques de l'industrie électrique québécoise» et aussi de déterminer dans quelle mesure on peut intégrer dans un tel examen les préoccupations économiques, sociales et environnementales, concilier les intérêts souvent divergents des consommateurs et des fournisseurs et examiner les impacts des propositions

Hydro a braqué contre elle la majeure partie des organismes intéressés au débat

est adaptée au nouveau contexte nord-américain et aux «caractéristiques de l'industrie électrique québécoise» et aussi de déterminer dans quelle mesure on peut intégrer dans un tel examen les préoccupations économiques, sociales et environnementales, concilier les intérêts souvent divergents des consommateurs et des fournisseurs et examiner les impacts des propositions

tarifaires sur les acteurs et le marché. L'audience qui a débuté hier était présidée par Lise Lambert, une ex-vice-présidente de la Commission des transports. Les deux autres régisseurs sont Pierre Dupont, un ancien du ministère de l'Énergie et des Ressources où il a œuvré à la mise en place du programme des petites centrales privées avant de se retrouver au Conseil du trésor, et Antony Frayne, un ancien responsable d'Hydro-Québec à la Planification stratégique. L'avis requis par le gouvernement de la Régie sur cette question doit être déposé dans six mois, ce qui est apparu à plusieurs comme une contrainte assez peu réaliste.

D'autre part, Hydro-Québec s'est opposé hier à ce qu'un statut d'«intervenant» soit reconnu à deux de ses syndicats (ingénieurs et professionnels de l'IREQ), alléguant qu'ils devaient s'en tenir à la défense des intérêts de leurs membres, et à celle de deux de ses alliés traditionnels, le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME), les inconditionnels de l'hydroélectricité, et du Club de l'électricité, soit le club des grandes entreprises installées dans le sillage d'Hydro-Québec. Hydro a soutenu que le GRAME devrait se retrouver sous le même chapeau que les autres verts et que le Club de l'électricité défendait des intérêts privés, pas l'intérêt public.

La société d'État n'a toutefois fait aucune objection similaire à la reconnaissance des producteurs privés d'électricité et aux clubs de ses gros clients industriels, dont elle a cependant demandé de tempérer les demandes de subventions pour financer leur participation aux audiences.

Les 25 ans du Conseil du statut de la femme

«L'égalité de fait» est loin d'être acquise, rappelle Bouchard

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — «L'égalité juridique des femmes est une réalité, mais il reste beaucoup à faire pour que cette égalité de droit devienne une égalité de fait», a affirmé hier le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard.

À l'occasion d'une cérémonie à l'Assemblée nationale marquant le 25^e anniversaire du Conseil du statut de la femme (CSF), M. Bouchard a rappelé «qu'aucune législation ne peut à elle seule transformer les mentalités qui font obstacle à l'avancement des femmes».

La cérémonie, rehaussée par la présence de plusieurs militantes féministes qui ont marqué la récente histoire du Québec, a vu la présidente actuelle du Conseil, Diane Lemieux, recevoir la médaille de l'Assemblée nationale des mains du président de la Chambre, Jean-Pierre Charbonneau, en présence du chef de l'opposition Daniel Johnson et de la ministre de la Condition féminine Louise Harel.

Une ovation très touchante a salué la première femme de l'histoire élue députée à l'Assemblée nationale, Claire Kirkland, aujourd'hui âgée de 73 ans, qui était présente.

Mme Kirkland, élue le 14 décembre 1961 comme députée libérale de Jacques-Cartier lors d'une élection partielle, a été la seule femme membre du Parlement de Québec pendant 12 ans, détenant plusieurs postes ministériels dans les gouvernements de Jean Lesage puis de Robert Bourassa. «Les caricatures à l'époque me montraient dans ma cuisine en disant qu'il ne faut pas se mettre les pieds dans les plats. Cela n'a pas été une tâche facile», a raconté Mme Kirkland.

Plus tôt en matinée, la Chambre a adopté une motion soulignant le 25^e anniversaire du CSF.

La ministre Louise Harel a relevé, lors des débats qui ont marqué la création du CSF en juillet 1973, deux déclarations de députés masculins qui illustrent bien l'évolution des mentalités depuis ce temps.

Le député de Chicoutimi d'alors, Jean-Noël Tremblay, de l'Union nationale, avait déclaré en parlant de lui-même: «Il sied qu'un célibataire prenne en cette Chambre la défense des femmes martyrisées par mes collègues.»

Selon Mme Harel, l'intervention du député libéral des Îles-de-la-Madeleine, Louis-Philippe Lacroix, avait cependant été plus «significative» des mentalités.

Le député Lacroix avait ajouté, à la suite du discours de son collègue Tremblay: «Est-ce que vous aimeriez en avoir plusieurs ou en avoir seulement une?»

Notons que l'Assemblée nationale compte maintenant 27 députées sur 124, le 125^e siège étant vacant. Ce sont seulement 21,8 % des sièges, même si les femmes forment 51 % de la population. Au niveau des postes de commandement dans la fonction publique, on ne compte que 36 femmes sous-ministres ou sous-ministres adjointes sur 139 postes.

«C'est une à une que les barrières doivent être abaissées. La violence faite aux femmes, la double tâche qui leur échoit et les écarts salariaux avec les hommes sont autant d'entraves à l'égalité et à la justice», a conclu le premier ministre Bouchard.

EN BREF

Ottawa ne veut pas négocier

Québec (PC) — Plutôt que d'exiger systématiquement un remboursement par Ottawa de 90 % des dommages subis par Hydro-Québec lors du verglas de janvier, le gouvernement québécois serait maintenant prêt à négocier un niveau inférieur de participation, une demande qu'Ottawa a aussitôt rejetée. «On pense que cela devrait être 90-10, mais on serait satisfait si, à tout le moins, le gouvernement fédéral acceptait de négocier, donc acceptait le principe d'une contribution fédérale», a déclaré hier le ministre des Affaires intergouvernementales, Jacques Brassard. La demande de M. Brassard s'est heurtée immédiatement à une fin de non-recevoir de la part d'Ottawa. Le président du Conseil du trésor fédéral, Marcel Massé, a indiqué qu'il n'est pas question d'entamer des négociations avec Québec.

Langues officielles: 835 millions en cinq ans

Ottawa (PC) — La ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, a annoncé hier le renouvellement du financement d'une série de programmes destinés à l'enseignement et à la promotion des langues officielles. Ottawa s'engage ainsi à dépenser 835 millions de dollars en cinq ans. En fait, le fédéral confirme que les budgets de ces programmes resteront au niveau de l'année en cours pour les cinq années suivantes. Selon Mme Copps, cet engagement démontre la volonté du gouvernement d'assurer l'épanouissement des deux langues officielles. Cette mesure n'a pas impressionné la Fédération des communautés francophones et acadiennes, puisqu'Ottawa ne fait qu'attester que les compressions mises en oeuvre dans les dernières années sont là pour rester. «C'est très inquiétant. Il y a plusieurs de nos organisations qui sont rendues à couper dans l'os de leur structure et c'est très dangereux pour la vitalité des communautés à l'extérieur du Québec», a soutenu le président de la fédération, Gino Leblanc.

Dion se frotte aux étudiants

(PC) — Le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, était venu parler de respect de la démocratie aux étudiants de la faculté de droit de l'Université de Montréal, hier, mais ceux-ci avaient plutôt envie de lui parler de la Fondation des bourses d'étude du millénaire, des effets des réductions des paiements de transfert fédéraux sur le système d'éducation québécois ou du renvoi devant la Cour suprême sur la légalité d'une déclaration unilatérale de souveraineté... Tous des sujets des plus difficiles pour un ministre chargé de vendre le fédéralisme aux Québécois. Devant un auditoire composé de plusieurs de ses anciens étudiants — il a enseigné pendant 11 ans au département de sciences politiques de l'Université de Montréal —, le ministre Dion a dû répondre à des questions corsées, souvent habilement ficelées et bien documentées, mais auxquelles il s'attendait visiblement. Le tout s'est déroulé dans une atmosphère de respect mutuel. La question qui a suscité la plus vive réaction dans la salle est venue d'un ancien étudiant de M. Dion, qui lui a demandé de «s'excuser» au nom du gouvernement fédéral pour la dégradation des conditions de l'enseignement à l'Université de Montréal et de «s'engager» à ce que la part de 640 millions qui revient au Québec pour la Fondation des bourses du millénaire soit versée directement au gouvernement provincial. «Nous voulons que l'ensemble des fonds qui sont consacrés à cette fondation aille aux étudiants, ce que le gouvernement du Québec ne s'est pas engagé à faire, bien au contraire», a répliqué M. Dion. Puis, sur la question de la difficulté du Québec à équilibrer son budget et du sous-financement que cet exercice entraîne pour le système d'éducation, M. Dion a rappelé que cinq provinces sur dix enregistraient des surplus budgétaires, et que toutes les autres avaient des déficits acceptables.

Grand concours de JOURNALISME LE DEVOIR

VOUS QUE LE JOURNALISME INTÉRESSE ET QUI ÊTES INSCRIT À TEMPS COMPLET DANS UN CÉGEP OU UN COLLÈGE DU QUÉBEC, VOILÀ UNE OCCASION D'AGIR.

Pour saisir cette chance de mesurer vos aptitudes et - qui sait? - de faire vos débuts dans un grand journal, il s'agit de rédiger un article critique d'au moins 800 mots, sur une manifestation sociale ou culturelle d'ici: rassemblement populaire, événement sportif, film, livre, pièce de théâtre, ou autres.

À retenir:

- Votre participation à ce concours peut s'insérer dans le cadre de vos cours.
- La date limite des envois de textes au journal **Le Devoir** est le 20 mars 1998.
- La remise des prix aura lieu en mai 1998.

À gagner:

L'un ou l'autre de plusieurs prix:

- La publication de votre article dans **Le Devoir**
- Une bourse d'étude
- Un ordinateur
- Un dictionnaire

Votre professeur de français vous en dira davantage sur les modalités de participation.

LA FONDATION DU DEVOIR

AQPF
Association québécoise des professeurs et professeures de français
1-800-267-0947

B. GUÉRIN

MUSÉE STEWART AU FORT DE LA SAINT-REMI

loto-québec

Hydro Québec

DICTIONNAIRES LE ROBERT

LE DEVOIR

LE MONDE

L'Inde songe à se doter d'un arsenal nucléaire

Le BJP rend public son programme

SANJEEV MIGLANI
REUTERS

New Delhi — Au nom de la sécurité nationale, le nouveau gouvernement indien a revendiqué ouvertement hier la faculté de devenir une puissance nucléaire militaire.

L'Inde avait procédé avec succès en 1974 à des essais nucléaires souterrains dans le désert du Rajasthan, officiellement à des fins pacifiques, mais s'était imposé depuis un moratoire unilatéral.

Selon les experts occidentaux, elle dispose du savoir-faire pour se doter d'armes atomiques, si ce n'est d'ores et déjà fait. Elle produit également des missiles susceptibles d'être munis de tête nucléaires. Comme son voisin et traditionnel rival le Pakistan, elle a refusé de signer les traités de non-prolifération et d'interdiction global des essais d'armes nucléaires, estimant qu'ils faisaient la part trop belle aux grandes puissances atomiques établies.

Le nouveau gouvernement de coalition conduit par le parti nationaliste hindouiste BJP a rendu public hier son programme, dans lequel il annonce qu'il va «réévaluer la politique nucléaire» du pays afin de lui donner «les moyens de produire des armes nucléaires».

«Il n'y aura pas de compromis sur notre sécurité nationale», a martelé Atal Behari Vajpayee, le nouveau premier ministre désigné, en dévoilant, lors d'une conférence de presse, les grandes lignes de ce projet commun des 13 partis de la coalition minoritaire issue des récentes législatives.

«Nous exercerons toutes les options, y compris les options nucléaires, pour protéger notre sécurité et notre souveraineté», a dit Vajpayee, qui prêterait serment aujourd'hui, en précisant que cette politique serait menée sans limite de temps.

Le programme commun prévoit la mise sur pied d'un Conseil national de sécurité pour étudier les «menaces politiques, économiques et militaires envers la nation» et entreprendre «la première réévaluation de la défense stratégique de l'Inde» jamais réalisée.

«Personne ne doit se sentir inquiet, pas plus que nous ne nous préoccupons que l'on s'inquiète», a-t-il affirmé en anticipant les critiques internationales, et surtout régionales.

Le Pakistan a toujours justifié son droit à se doter d'une capacité nucléaire par l'existence de celle de son voisin, avec lequel il a livré trois guerres depuis leur indépendance, en 1947.

EN BREF

Colombie: Samper aurait échappé à un putsch en 1995

Bogota (AFP) — Carlos Alfonso Velásquez, colonel de l'armée colombienne qui a été porté à la retraite il y a quelques mois, a révélé dans une entrevue, hier à la télévision (Caracol) que le président Ernesto Samper devait être déposé et exilé lors d'un coup d'Etat militaire, en novembre 1995. Selon l'ex-militaire, tout devait se dérouler à Apartado, dans la zone bananière d'Uraba (Antioquia) et le président aurait alors été forcé de prendre l'avion pour l'exil. Ce plan (fraudé) de coup d'Etat a été décrit en détails par Velásquez.

Papon: réquisitoires du ministère public

Bordeaux (Reuters) — Le procès de Maurice Papon n'est pas celui du régime de Vichy mais d'un homme accusé du «plus grand crime qui existe», le crime contre l'humanité, a déclaré hier l'avocat général Marc Robert. Au premier jour des réquisitoires du ministère public, il a annoncé que le procureur général Henri Desclaux préciserait aujourd'hui la nature des charges et la peine réclamée par l'accusation contre l'ex-haut fonctionnaire de Vichy. D'emblée, Marc Robert a situé l'enjeu du plus long procès de l'histoire judiciaire française et défendu l'imprescriptibilité du crime contre l'humanité avec une rigueur qui devrait tempérer l'optimisme de la défense, qui espère arracher un acquittement. «Comment admettre que les auteurs de tels crimes restent impunis», a-t-il dit en soulignant qu'il n'appartenait qu'au ministère public, et «lui seul», de requérir au nom de la société «la peine que nous estimons juste».

Chine: les technocrates au pouvoir

Pékin (Reuters) — L'Assemblée nationale populaire chinoise a approuvé hier une équipe gouvernementale de technocrates faite sur mesure pour moderniser l'économie, ainsi que l'ambitionne le nouveau premier ministre Zhu Rongji. Les principaux portefeuilles du secteur économique ont été confiés à des gestionnaires expérimentés. La composition du gouvernement, arrêtée depuis plusieurs semaines déjà par les dirigeants communistes, a été approuvée à l'unanimité par l'Assemblée, ce que les diplomates présentent comme un triomphe pour Zhu Rongji, 69 ans, déterminé à restructurer les entreprises et les banques d'Etat. «Tous ces gens ont suivi Zhu Rongji dans le contrôle de la macroéconomie», note Zhong Xueyi, professeur d'économie à l'Académie chinoise des sciences sociales et député à l'Assemblée. «Cela dénote une continuité dans la politique économique, ce sont des technocrates.» Pour Allen Lee, homme d'affaires et délégué de Hong-Kong, la confirmation de la nouvelle équipe indique que l'essentiel des réformes économiques sera réalisé dans cinq prochaines années. Le gouverneur de la banque centrale, Dai Xianglong, 54 ans, a ainsi été reconduit pour une tâche qui s'annonce encore plus importante dans le cadre des réformes du nouveau premier ministre.

Réduction des troupes américaines en Bosnie

Washington (AP) — Plaidant devant le Congrès pour le maintien de troupes américaines en Bosnie conformément aux accords de paix de 1995, le secrétaire à la Défense William Cohen a toutefois estimé que ces forces pourraient être ramenées de 8500 à 6000 hommes. Outre William Cohen, le secrétaire d'Etat Madeleine Albright et des responsables de l'Armée ont demandé à la Commission de la sécurité du Congrès de soutenir le rôle actif de l'administration Clinton dans l'application des accords de Dayton.

La police serbe tire sur des manifestants

La pression sur Belgrade se renforce; le dirigeant albanais Ibrahim Rugova parle de former une équipe de négociateurs

La violence a repris dans la région albanophone du Kosovo, en Yougoslavie, alors que la pression sur Belgrade s'accroît, surtout de la part des États-Unis. À New York, le Conseil de sécurité de l'ONU a entamé hier des consultations au cours desquelles il devait étudier un projet de sanctions.

LJUBOMIR MILASIN
AGENCE FRANCE-PRESSE

Pristina — La police serbe a tiré sur des manifestants hier à Pec (ouest du Kosovo), tuant un homme et blessant au moins cinq personnes, ont affirmé des sources albanaises, alors que l'émissaire américain Robert Gelbard, arrivé le jour même dans la province, lançait un nouvel avertissement à Belgrade.

Washington insistera pour que des «sanctions supplémentaires» soient imposées à la Yougoslavie (RFY) si elle continue à se soustraire aux exigences du Groupe de contact, a averti M. Gelbard, après s'être entretenu avec les dirigeants de la communauté albanaise.

Dans la capitale américaine, le secrétaire d'Etat Madeleine Albright allait dans le même sens, déclarant que «nous sommes prêts à prendre des mesures supplémentaires» si la répression continue. Quelques heures plus tard, le secrétaire d'Etat ad-

joint Strobe Talbott, en tournée dans les Balkans, dénonçait à Bucarest la «campagne systématique» de répression menée par Belgrade au Kosovo.

À Pristina, chef-lieu de la province, plus de 50 000 Albanais sont descendus hier dans les rues, sans que la police n'intervienne. C'était la plus importante manifestation contre le pouvoir serbe jamais organisée dans cette ville.

Le rassemblement se déroulait alors que le chef de la diplomatie russe Evgueni Primakov achevait une mission de deux jours à Belgrade, où le président yougoslave Slobodan Milosevic a rejeté toute «ingérence» extérieure dans le règlement de la crise.

Le président de Serbie Milan Milutinovic a pour sa part invité une nouvelle fois les dirigeants albanais à entamer «sans tarder» un dialogue, dont il s'est porté «garant». «L'hésitation et le retard apporté dans l'ouverture d'un dialogue entre les représentants du gouvernement serbe et les partis politiques albanais maintiennent les tensions et bloquent le

processus de règlement de la question du Kosovo», a estimé M. Milutinovic.

À Pec, la police a tiré sur des manifestants, tuant un habitant, Querim Uke Murici, 50 ans, et blessant au moins cinq personnes, selon le Comité local des droits de l'homme. Cette information, corroborée par plusieurs témoignages, n'a pas été confirmée par les autorités serbes. Des manifestants y ont endommagé des véhicules de la police, lancé des pierres et brisé des devantures de magasins, selon le ministère.

Les manifestants à Pristina portaient des pancartes avec les inscriptions «Nous ne sommes pas des terroristes», «Nous sacrifierons nos vies mais pas le Kosovo», «Libérez le Kosovo», «Nous ne renoncerons jamais à l'indépendance».

De leur côté, environ 2000 Serbes ont défilé à Pristina, brandissant un drapeau serbe et scandant «Nous ne donnerons pas le Kosovo».

Des opérations des forces serbes contre des «terroristes», membres présumés du groupe clandestin «Armée de libération du Kosovo» (UCK), ont fait au moins 80 morts fin février et début mars.

LUCK a appelé au boycottage des élections

générales convoquées pour dimanche par les leaders albanais de la province, «en raison de l'état d'exception au Kosovo et de l'état de guerre dans la Drenica», dans un communiqué publié

hier à Pristina. Un autre communiqué, publié le même jour à Tirana, a fait état de la création par l'UCK d'un «Conseil national de défense» chargé de «constituer des forces armées» dont l'objectif sera de faire du Kosovo un «Etat indépendant».

À Ankara, cinq pays d'Europe du Sud-Est ont annoncé «un accord de principe pour créer une force multinationale d'intervention rapide» dans les Balkans pour faire face aux situations de crise.

Le dirigeant albanais Ibrahim Rugova a assuré de son côté que les Albanais étaient favorables à «un échange de vues [avec Belgrade] le plus tôt possible, à condition qu'il soit sérieux et bien préparé» et a demandé aux États-Unis de «faciliter les discussions». M. Gelbard a annoncé que M. Rugova était prêt à former une équipe en vue d'éventuelles négociations avec Belgrade. L'émissaire américain a déclaré que M. Rugova lui avait annoncé son intention de présenter «une proposition pour des négociations politiques».



Madeleine Albright

Vive discussion sur les Grands Lacs à l'UQAM

L'écho des rivalités africaines se fait entendre à Montréal

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

La rencontre portant sur la recherche de solutions à la crise des Grands Lacs africains a connu, mardi soir à l'Université du Québec à Montréal, une fin disgracieuse. Un noyau de Zaïrois vivant à Montréal a bousillé ce que le groupe Alternatives et Partenariat Afrique-Canada espéraient: une pause dans la logique de confrontation, dans ce que l'un des invités, le prêtre et sociologue Aloys Tegera, qualifie de «racisme tropical».

Malgré quelques interruptions, les invités avaient tout de même pu exposer leur vision des choses durant près de 90 minutes. Il y eut avortement du débat qui devait s'ensuivre. Certains avaient pris soin de faire circuler une publication américaine d'extrême droite accusant Londres d'être à la source d'un complot pour organiser un «holocauste africain». La journaliste Dominique Payette, modératrice débordée, prit finalement sur elle d'interrompre la période de questions qui tournait aux insinuations si ce n'est aux affirmations injurieuses.

La journaliste Colette Braeckman — son dernier livre traite des racines de la violence au Burundi, au Rwanda et au Zaïre (République démocratique du Congo) — a estimé pour sa part que la situation au Rwanda était «pire qu'il y a un an» et qu'en RDC l'entourage de Kabila n'est pas équipé pour nouer des relations avec une société civile qui a «réussi à conquérir des espaces démocratiques». Le Tutsi congolais Aloys Tegera, rattaché aux Pères blancs, missionnaires d'Afrique, est actif dans la préfecture de Gisenyi (Rwanda) auprès de quelque 20 000 réfugiés tutsis congolais qui font partie d'une population civile pourchassée. Leur lieu d'implantation est le Kivu, ce que beaucoup de Zaïrois d'ici nient. Ces Banyamulenge ont tout de même, fait remarquer Mme Braeckman, acquis la nationalité congolaise «avant l'indépendance» du Congo belge. Dans le seul diocèse rwandais de Gisenyi, 32 prêtres ont déjà péri en raison de la spirale de haine qui ne s'est pas estompée. Tegera est hué lorsqu'il rappelle qu'une croissance

démographique rapide, «véritable bombe à retardement», n'a pas aidé à contrer la manipulation dont les jeunes rwandais furent l'objet, notamment dans les milices interahamwes. Selon Tegera, il existe une crise de la citoyenneté. L'idéal de ce prêtre et de ses partenaires du jeune institut interculturel Pole est de multiplier les «regards croisés», de valoriser les cultures. Il dut hausser le ton pour terminer son exposé, accueilli avec sarcasme par certains.

«Troisième voix»

Deux femmes africaines ont aussi plaidé pour que prévale la «troisième voix» (ou voie?), celle qui annulerait, à terme, l'impact des voix extrémistes des deux camps. La Congolaise Elise Muhimuzi travaille avec les femmes de RDC à faire face aux problèmes de tous les jours (elles réapprennent à faire du savon, à boulangier) et les multiples contacts de ces femmes débouchent sur des réflexions à incidence politique. Elle parle d'une armée (de Kabila) cosmopolite «qui n'a rien de national», mais la patience dont elle fait montre face à Kabila ne passe pas auprès de ce commando de Zaïrois-Québécois. Pour elle, l'important est de trouver un *modus vivendi* pour instaurer la paix: «On ne peut plus continuer à mourir pour une guerre qu'on n'a pas décidée».

Prudente et habile à la fois, Eugénie Aw, de Partenariat Afrique-Canada, commence par se demander si elle est légitimée d'intervenir dans une conférence sur les lointains Grands lacs. Disant mettre sa confiance dans une brochure d'initiatives locales, elle a pris connaissance lors d'une récente tournée là-bas de rêves exprimés; il est souhaitable que ces rêves se réalisent, plaide-t-elle après avoir rencontré le plus de gens possible (des militants des droits, des cercles de femmes, voire des poètes). Pour Eugénie Aw, la région et particulièrement la RDC peut compter sur une bonne portion de citoyens sachant travailler en coalition et formés à tenir des «discussions politiques remarquables». Cet espoir, momentanément, fut contredit sur place. En RDC, le vrai monde, las de crises, pour réagir sans sectarisme à une alternative qu'un groupe d'ici a semblé, mardi, vouloir torpiller sans appel.

Entrevue avec Wei Jingsheng

«Le PC chinois n'a l'intention de respecter aucun pacte» sur les droits fondamentaux

Libre depuis quatre mois après avoir passé près de 18 ans dans les camps et les prisons chinoises, Wei Jingsheng a entamé une tournée en Europe. Après une rencontre à Londres avec Robin Cook, secrétaire du Foreign Office, et à Bruxelles avec le vice-président de la Commission européenne, Leon Brittan, Wei se trouve en France. Celui qu'on a baptisé le «père du mouvement démocratique chinois» doit se rendre prochainement à la Commission des droits de l'homme des Nations unies à Genève.

LIBÉRATION

Question: L'Union européenne, puis les États-Unis, ont décidé pour la première fois cette année de ne pas déposer de résolution condamnant les violations des droits de l'homme en Chine. Vous avez néanmoins décidé de vous rendre à la Commission des droits de l'homme à Genève.

Réponse de Wei Jingsheng: Il faut bien que quelqu'un élève la voix, ne serait-ce que pour modérer les accents triomphants du parti communiste chinois.

Q: Comment avez-vous accueilli cet infléchissement de la politique de l'Union européenne et des États-Unis sur la question des droits de l'homme?

R: Les hauts-responsables européens que je viens de rencontrer, y compris à Bruxelles Leon Brittan, ne m'ont pas donné d'explication convaincante. Pour eux, les projets de résolutions [condamnant la Chine] n'ayant pas été votés par la Commission depuis plusieurs années, mieux vaut user d'autres moyens, plus efficaces m'a-t-on dit. J'ai répondu que le fait que le passage d'une résolution tarde depuis si longtemps désespère certes beaucoup de Chinois, mais que d'un autre côté, abandonner en bloc cet effort envoyait un message encore plus désastreux aux Chinois.

Q: La France et d'autres pays de l'UE présen-

tent comme des «progrès» le fait que le gouvernement chinois ait signé, sans toutefois le ratifier, le Pacte de l'ONU sur les droits culturels, économiques et sociaux, et déclaré son intention de signer le pacte sur les droits politiques et civils. Qu'en pensez-vous?

R: Le parti communiste chinois n'a l'intention de respecter aucun de ces pactes.

Il ne respecte même pas la législation qu'il a lui-même mise en place. Si l'on veut que le PC chinois applique réellement de tels engagements, il faut continuer de faire pression sur lui, voire accentuer cette pression. Or très curieusement, à peine Pékin a-t-il déclaré son intention de «peut-être» ratifier ces deux pactes, que certains hommes politiques occidentaux prennent cela pour argent comptant, et décident d'abandonner toute pression.

Q: Les décisions américaines et européennes cachent-elles un accord, secret ou en tout cas tacite? Par exemple la libération de l'ex-leader étudiant Wang Dan contre l'abandon de la procédure ouïssante?

R: Il me semble que ce soit effectivement le cas, bien que personne ne me l'ait certifié. Et je dois dire qu'en l'occurrence, ce genre de marchandage, s'il existe bel et bien, est révoltant. Comment pourrait-on négocier la libération

d'une ou deux personnes contre l'abandon de positions de principe sur les droits de l'homme? Q: Pour vous, l'Occident ne cherche qu'à se donner bonne conscience pour continuer à faire du commerce avec la Chine?

R: Oui, c'est bien la manière dont je perçois la situation. Nous assistons, de fait, à une collusion entre le parti communiste chinois et nombre d'hommes politiques occidentaux, qui a pour effet d'abuser l'opinion publique occidentale. Lorsqu'une loi est votée dans les pays démocratiques, elle se doit d'être appliquée. Mais comment peut-on faire croire qu'il en va de même en Chine?

Q: Attribuez-vous le fait que vous soyez libre aujourd'hui, et même le fait que vous soyez vivant, aux pressions internationales?

R: Très certainement. Sans celles-ci, j'aurais probablement été fusillé dès 1979. J'ai passé de très mauvais moments en prison, mais si j'ai fini par m'en sortir vivant, c'est qu'aux moments cruciaux, certains de mes gardiens, d'ordinaire fort peu amènes, m'ont procuré si l'on peut dire une «aide» vitale. Ces «coups de main» calculés étaient un effet direct des pressions internationales. J'en veux pour preuve la détérioration, immédiate et mécanique, de mes conditions de détention au printemps dernier, juste après que plusieurs pays, la France en tête, eurent décidé de ne plus tabler de résolution condamnant la violation des droits de l'homme en Chine devant la Commission de Genève. Quelques gardiens qui avaient fait montre de sympathie à mon égard furent même disciplinés sur le champ.

Q: Étant donné que plus un État est puis-

Blair soutient Robin Cook

REUTERS

Londres — Tony Blair a apporté hier son «total» soutien à la diplomatie incisive adoptée par Robin Cook la veille en Israël, où le secrétaire au Foreign Office a été rudoyé par des dirigeants israéliens ulcérés que sa visite ait été centrée sur le nouveau quartier juif controversé de Har Homa, dans le secteur arabe de Jérusalem.

Le premier ministre travailliste britannique a en outre fait savoir qu'il maintenait son propre projet de visite dans un mois en Israël, où il représentera lui aussi l'Union européenne, que la Grande-Bretagne préside et qui est décidée à jouer un rôle accru dans la relance des efforts de paix en dépit de la répugnance de l'Etat juif.

De source autorisée britannique, on juge «désagréable et indélicate» la manière dont le gouvernement de Benjamin Nétanyahou a traité l'émissaire européen, dont l'entrevue houleuse avec le premier ministre a été abruptement écourtée, et qui s'est vu «privé de dîner», de conférence de presse et de séance photo avec «Bibi». En outre, aucun officiel israélien ne l'a salué à son départ hier pour Damas.

Les autorités israéliennes reprochent au chef de la diplomatie britannique d'avoir voulu à tout prix se rendre sur le chantier de Har Homa, où il a été conquis en termes peu amènes par des extrémistes juifs, et de les avoir mises devant le fait accompli en rencontrant inopinément à proximité un élu palestinien, ainsi que d'avoir boudé l'incontournable visite au mémorial de Yad Vashem à la mémoire des victimes des nazis.

Israël avait multiplié ces derniers jours pressions et menaces pour que Cook ne se rende pas à Har Homa, dont l'ouverture du chantier par Nétanyahou il y a un an avait porté un coup d'arrêt au processus de paix, alors que cette visite avait été décidée au niveau politique des Quinze pour signifier clairement le refus de l'Europe d'accepter la construction ou l'agrandissement de nouvelles colonies juives.

Malgré tout, Benjamin Nétanyahou a affirmé hier que les récents efforts de l'Occident en faveur de la relance du processus de paix israélo-palestinien étaient bienvenus, à l'issue d'un entretien avec le président chypriote Glafcos Cléridés.

sant, moins ont peut lui demander de comptes, la Commission des droits de l'homme sert-elle encore à quelque chose? R: Leon Brittan, il y a quelques jours, m'a posé la même question. Je lui ai répondu en prenant l'exemple de l'Union soviétique, pays plus puissant encore que la Chine. L'Occident, en maintenant sur une longue période une politique inflexible à son égard, est parvenu à la faire changer. L'efficacité de ce genre d'action se joue impérativement sur le long terme.

Q: Quel genre de pressions internationales préconisez-vous?

R: Il y a deux sortes de pressions efficaces. Les pressions d'ordre politique seront d'une grande efficacité à condition donc que l'Occident se montre inflexible sur ses principes et exige sur la durée un changement de la politique répressive de la Chine. Cette efficacité ne sera pas nécessairement directement palpable pour l'Occident. Mais en encourageant les Chinois à conquérir leurs droits, elle suscitera une pression intérieure sur le parti communiste que celui-ci ne pourra pas ignorer. Les pressions et sanctions d'ordre économique, de divers ordres et degrés, ont également le pouvoir d'influencer la politique du PC.

Q: La Chine vient d'élire un nouveau premier ministre, Zhu Rongji, que certains présentent comme une sorte de Gorbatchev en puissance. Partagez-vous ce point de vue? R: On a dit la même chose des ex-chefs du PC, Hu Yaobang, Zhao Ziyang et même du président Jiang Zemin. Mais un homme politique, quel qu'il soit, ne pourra jamais changer un système par sa seule volonté. L'atavisme du système est tel que tout ce qui va à son encontre sera purgé, à l'instar de Hu Yaobang et Zhao Ziyang (évincés respectivement en 1987 et 1989). Le parti répond à une sorte de loi naturelle de la sélection.

É D I T O R I A L

Un ministre en panne

Jean-Robert Sansfaçon

Grève de spécialistes à Sacré-Cœur, récriminations à répétition de la part des groupes d'intervenants, appel de la Régie régionale à une injection de ressources, sondage troublant quant à la perception des Québécois de la performance du ministre de la Santé, reportages à forte odeur de sensationnalisme sur les ondes de la télévision d'État... décidément, le système de santé en prend pour son rhume en cette fin d'hiver québécois!

Notre réseau de santé traverse une période difficile, cela crève les yeux. Mais ne dramatise-t-on pas à outrance en certains milieux où l'image vaut plus que la réalité qu'elle prétend illustrer? Présenter à l'écran une femme obèse qui souffre et qui affirme ne pas pouvoir se déplacer avec aisance à cause de l'arthrite, et son médecin qui regrette avec sa patiente qu'elle ne puisse avoir accès à un fauteuil roulant électrique, voilà qui s'appelle du voyeurisme. Depuis quand le régime de santé doit-il fournir un fauteuil électrique à une personne d'âge moyen atteinte d'arthrite, un remède dont le seul résultat prévisible serait l'ankylose bientôt suivie de l'hospitalisation pour le reste de ses jours? Et cet homme atteint d'un cancer en phase terminale qui a choisi de mourir chez lui: qu'est-ce qui, dans cette scène, nous marque le plus? L'effet des compressions dans le réseau de la santé ou la vue indécente de cet homme aminci, terrassé par la maladie, couché sur son grabat dans l'attente d'une mort certaine et qui doit écouter un médecin lui dire qu'il ne mourra pas avant quelques jours? À qui veut-on faire croire que la mort pourrait être quelque chose d'acceptable sans le virage maudit?

Tout cela est tellement réducteur, mais si efficace pour illustrer le propos qui se résume à une chose: les compressions budgétaires empêchent d'investir suffisamment dans les soins palliatifs et le suivi à domicile, ce qui est par ailleurs tout à fait juste.

Et si la décision de notre télévision d'État de diffuser, en période des sondages d'auditoire alors que les indices d'écoute de son émission amirale victimes des coups de boutoir de la station voisine sont en baisse, si ce genre de décisions éditoriales y était pour quelque chose dans la perception de désastre consommé qui s'abat sur le système de santé au même moment où une large majorité de citoyens se disent par ailleurs assurés qu'ils recevraient les soins nécessaires en cas de maladie?

Notre système de santé est en crise, mais ce ne sont pas les diagnostics-pop et les *reality shows* qui vont permettre d'identifier les problèmes et de trouver les solutions. Le Québec est entré dans une phase de transformation caractérisée par le passage d'un système axé sur le recours fréquent et prolongé au milieu hospitalier à un autre dans lequel l'hôpital est appelé à jouer un rôle de troisième ligne.

On hospitalise déjà moins qu'il y a quelques années et la durée de séjour est sensiblement réduite, une tendance qui doit se poursuivre. À l'urgence, le nombre de patients a diminué de 831 000 à 774 000 au cours des deux dernières années et le nombre de ceux qui doivent attendre plus de 48 heures avant de monter aux étages a baissé de 50 000 qu'il était en 1990 à moins de 20 000 en 1997, une diminution de 60 %. Une amélioration que l'engorgement des dernières semaines a relégué au bas de la liste des actifs sur la feuille du bilan de la réforme.

Là où le bât blesse, et il blesse vraiment, c'est qu'on est allé trop vite, sans prendre le temps de mettre en place tous les services ambulatoires et d'accompagnement qui auraient permis un passage en douceur de l'ancien régime au nouveau. La faute ne vient pas d'un quelconque projet de désengagement de l'État, mais de la situation exécrable des finances

publiques de la province, la pire au pays.

Au cours des cinq dernières années, le budget du ministère de la Santé est passé de 12,7 à 12,9 milliards, puis à 13,1 avant de redescendre à 12,9 l'an dernier et finalement à 12,5 milliards cette année. Par rapport à 1994, la baisse est d'au plus 1,6 %, mais par rapport au sommet atteint il y a deux ans, le pourcentage de réduction est de 4,5 %. Ce qui ne serait pas si dramatique n'eût été de l'obligation pour les institutions du réseau d'absorber aussi les hausses naturelles de coûts inhérentes à toute grande organisation. Ce qui fait qu'au bout du compte, le réseau de la santé vit cette année un manque à gagner de près d'un milliard par rapport au sommet de 1995, soit une chute de 8 %. Et comme une partie de ces économies a été obtenue grâce au départ pour la retraite d'une quinzaine de milliers d'employés, dont un bon nombre n'a pas été remplacé, le réseau se retrouve aujourd'hui dans un état d'instabilité dont il aurait pu se passer.

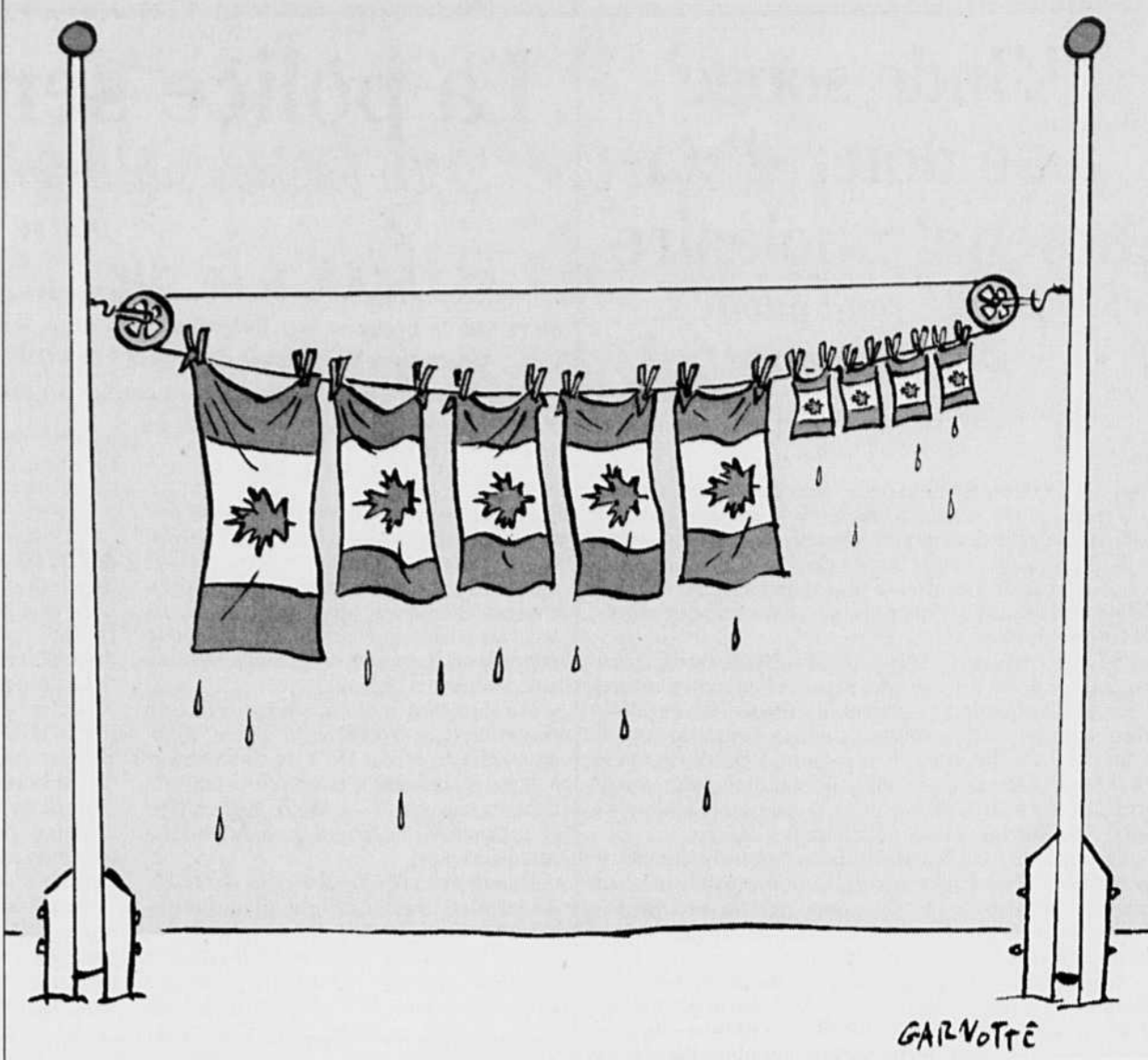
S'il est une chose dont on peut accuser le ministre de la Santé, le Dr Jean Rochon, c'est de n'avoir pas réussi à convaincre assez tôt le Conseil des ministres et son premier ministre inexpérimenté de l'impossibilité de comprimer les dépenses de santé autant et dans un délai aussi court tout en réformant le réseau en profondeur. Il est vrai que de fermer un hôpital génère des économies récurrentes, mais si on ne réinvestit qu'une fraction trop petite de cet argent pour la mise en place des ressources alternatives indispensables pour assurer le suivi des patients dans leur communauté, le risque d'un échec de la phase transitoire est considérable. Seuls le ministre et les hauts fonctionnaires pouvaient savoir ce dont le système aurait besoin, le reste de la société étant soumis à leur diagnostic. Or, si on ne peut pas honnêtement parler de dérapage après aussi

peu d'années d'une réforme aussi importante, on peut à tout le moins parler de retards significatifs susceptibles de nuire de façon irrémédiable à la santé des patients actuels et à la perception que gardent les citoyens des changements amorcés.

Comme il a été dit la semaine dernière lors des séances de consultation organisées par la Régie de Montréal Centre, ces retards sont apparus avec évidence pour ce qui est de la disponibilité des soins à domicile dans tous les cas autres que postopératoires, du nombre de places en centres de soins prolongés, des heures d'ouverture des CLSC et de la mise en réseau des cliniques privées, des listes d'attente en chirurgie et des ressources communautaires en santé mentale. Autant de changements coûteux qu'il fallait apporter de façon préalable, ou à tout le moins concomitante à la fermeture de lits en centres hospitaliers. Ce qui n'a pas été fait au rythme nécessaire.

Pour avoir été solidaire avec son gouvernement au delà du possible, le ministre de la Santé, qui ne bénéficie pas des qualités charismatiques de son chef, ne pourra pas récolter lui-même les fruits de sa réforme. C'est à quelqu'un d'autre qu'il reviendra d'annoncer les bonnes nouvelles, une fois l'équilibre des finances publiques retrouvé. D'ici les prochaines élections, M. Rochon ne doit pas manquer une seule occasion de rappeler aux membres du gouvernement que pour les Québécois, la santé est le poste budgétaire le plus important. Bien plus important en fait que l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

JOUR DE LAVAGE AUX COMMUNES...



GARVOTrÉ

Le renouveau culturel en Nouvelle-Écosse

Aucune conjoncture politique particulière n'explique le renouveau culturel en Nouvelle-Écosse. La politique y est assez terne. Une politologue, jalouse du débat qui s'amorce au Québec, m'a dit dernièrement que la période la plus dramatique du récent débat des chefs fut un silence de 30 secondes.

En effet, le chef conservateur John Hamm a marqué des points lors de ce débat lorsqu'il a demandé à deux reprises au premier ministre Russ MacLellan s'il démissionnerait dans l'éventualité où les libéraux ne réussiraient pas à produire un budget équilibré. Silence.

Contrairement à Terre-Neuve, il n'y a pas de grande tradition de rhétorique politique en Nouvelle-Écosse. Les premiers ministres, de Robert Stanfield à Russ MacLellan en passant par George Smith, Gerald Regan, John Buchanan et John Savage, sont plutôt effacés et ce ne sont pas des personnages colorés.

Les élections de mardi prochain ne font pas exception à la règle. M. MacLellan, ancien député libéral fédéral, est solide, aimable, mais sans panache. S'il perd au profit du néo-démocrate Robert Chisolm ou du conservateur, la défaite constituera une répétition du message fédéral de l'année dernière, où les libéraux ont beaucoup perdu à cause de l'amertume générale devant les compressions. Les derniers sondages suggèrent que les libéraux mènent avec 39 %, que les néo-démocrates sont deuxièmes avec 26 % et que les Tories sont troisièmes avec 21 % — mais avec un taux d'indécis extrêmement élevé de 62 %.

Ce qui est intéressant toutefois, c'est le fait que la Nouvelle-Écosse vit un renouveau culturel au moment où

le discours politique reste plutôt fade. La musique celtique, avec des jeunes comme Ashley MacIsaac, jouit d'un impact international. Le film *The Hanging Garden* de Thom Fitzgerald a gagné un prix *ex-aequo* avec *The Sweet Hereafter* d'Atom Egoyan (le film canadien qui fut en nomination pour un oscar). Le livre extraordinaire d'Anne-Marie MacDonald, *Fall On Your Knees*, est un best-seller au Canada depuis plus d'un an. Et la pièce *The*

Glace Bay Miners' Museum de Wendy Lill a eu un succès fou récemment à Ottawa — tout comme le film *Margaret's Museum* il y a quelques années. La pièce et le film ont tous deux été adaptés du roman de Sheldon Currie.

Il y a plusieurs traits culturels communs entre ces succès artistiques. Dans les quatre cas, on trouve une sexualité exubérante et un lien entre un passé folklorique et un avenir postmoderne; dans les trois textes, il y a aussi un aspect surréel, un sens de l'humour chaleureux et humain, une vision intime de la puissance psychologique de la famille et un sens du choc narratif.

The Hanging Garden a étonné avec l'histoire émouvante d'une famille déchirée par l'identité sexuelle du jeune adolescent et une question sans réponse sur le suicide qui hante le scénario. *Fall On Your Knees* est le grand roman d'une famille de Cap Breton du début du siècle marquée par des tensions religieuses et raciales.

The Glace Bay Miners' Museum est probablement la plus traditionnelle des trois histoires. C'est le récit d'une jeune femme, Margaret McNeil, qui raconte, peu après la Deuxième Guerre mondiale, son amour pour Ian Currie, un ancien combattant traditionaliste qui veut préserver la langue, la culture et la musique gaélique, un troubadour qui refuse de descendre

dans les mines de Glace Bay. Le frère de Margaret, tout comme son défunt père et son grand-père invalide et muet, est mineur et militant syndical.

Wendy Lill, qui a adapté le roman en pièce de théâtre, raconte comment, en tant que nouvelle venue dans la région qui essayait d'en comprendre la culture, elle s'est fait dire qu'un seul texte suffirait: la nouvelle de Sheldon Currie. «*Elle m'a enchantée dès les premiers mots: "La première fois que j'ai vu le con..." jusqu'aux derniers, écrit-elle dans le programme de la pièce. Et elle avait raison, même si je ne sais pas encore tout à fait pourquoi — sauf que l'histoire m'a hantée pendant des années alors que je cherchais à saisir l'endroit. Elle a une dureté, une rage féroce, une passion et une gaieté que je ne pouvais quitter.*»

En effet, Currie — et Lill, puis le cinéaste Mort Ransen qui a réalisé le film *Margaret's Museum* — présente une tragédie profondément politique qui traite des colères syndicales et des tristesses culturelles de ce peuple fier que sont les Néo-Écosseis, des gens qui gardent précieusement en mémoire leurs expériences de solidarité et leurs souvenirs de batailles perdues.

On n'entend pas souvent cette voix radicale sur la scène politique. La plupart des politiciens de la Nouvelle-Écosse ont choisi un discours plus conventionnel et des interventions plus efficaces. D'Alan McEachen à David Dingwall, les grands ministres libéraux de la province ont livré la marchandise du fédéral au lieu de confronter le système.

Mais il y a au moins un signe de changement, un pont potentiel entre cette nouvelle agitation culturelle et le calme politique traditionnel. En plus d'être dramaturge et écrivain, Wendy Lill est aussi politicienne. Elle est députée néo-démocrate de Dartmouth.

On peut donc espérer que cette nouvelle énergie culturelle trouvera sa voix à Ottawa.



Graham Fraser

L E T T R E S

Les «porteurs-dos»

Toute ma sympathie à Serge Truffaut pour son «Sus au sac à dos» (*Le Devoir*, 12 mars 1998) à bord des autobus de la STCUM. Je ne connais guère de passagers normaux plein-tarif — comme toujours, c'est la classe moyenne qui écope! — qui apprécient de se faire bouculer par le mètre cube de butin que tant de jeunes baudets remorquent en toute inconscience.

Leurs profs de physique auraient-ils raté cette nouvelle application du principe d'Archimède, voulant que tout corps adolescent plongé dans un autobus bondé cause sur son environnement humain une pression et une irritation égales au volume de son appendice dorsal?

Je n'identifie qu'une seule carence au papier de l'ami Truffaut, celle de ne pas avoir poussé le souci du journalisme d'enquête jusqu'à effectuer un sondage — une série de feuilles librement consenties, quoi! — qui assouvisse enfin ma curiosité de nullipare quant à la nature exacte du contenu de ces fameux sacs. Je soupçonne vaguement que le tout puisse se subdiviser en trois piles fort inégales, à savoir:

- les services-essentiels-à-rapporter-absolument-à-la-maison (25%);
- le *vade-mecum*-potentiellement-utilisable-à-trainer (35%);
- et le vieux-stock-qui-moisit-là-depuis-belle-lurette (40%).

Est-il vraiment nécessaire que

chaque écolier charrie quotidiennement tout ce barda?

Les jeunes d'aujourd'hui doivent décidément être bien studieux, car je crois me souvenir qu'à leur âge, la séquence du souper, de l'émission radio de Michel Desrochers (dont on s'ennuie) et de la télédiffusion de *Créé Basile!* ne me laissait guère le temps de potasser plus de deux matières par soir.

Tant mieux pour eux s'ils sont moins cancre que je ne l'étais, dans un avenir prochain, ils rouleront sans doute, le plus écologiquement du monde, à bord de leur propre allemande...

Et dire qu'il y en a pour jeter les hauts cris parce que chaque étudiant ne disposerait pas de son manuel pour chaque matière au programme! Assurément, ce sont encore des fonctionnaires de Québec ignorants des réalités montréalaises; ont-ils réfléchi aux conséquences d'une soudaine prodigalité sur l'occupation physique de nos véhicules publics, qui se retrouveraient *ipso facto* aussi surchargés que les autobus du Caire ou le métro de Tokyo?

C'était bien la peine que nos grands-parents, naguère relégués au rang de «porteurs d'eau» en raison de leur manque d'instruction, se saignent à blanc pour scolariser une génération de «porteurs-dos»...

Louise Sexton
Montréal
13 mars 1998

Une leçon de métro

Dans l'un des derniers numéros de *L'itinéraire* acheté au cours d'une promenade rue Saint-Denis, un article intitulé «L'art et l'histoire au-delà du béton» m'a vite interpellé.

Même si je suis une habitué du métro de Montréal, j'ignorais en grande partie que les 65 stations «proposaient une série d'œuvres d'art au patrimoine artistique inestimable».

Est-ce à dire que le plus souvent, nous courons pour ne pas rater notre train? Ou serait-il plus juste de qualifier nos allées et venues d'automatismes bien réglés? Enfin, en lisant les détails concernant les œuvres de fameux parcoures artistiques, une idée m'est venue.

Quand nous filons d'une station à une autre, pourquoi ne pas faire, de temps à autre, sur les petits écrans qui attirent nos regards, un rappel des noms des artistes: architectes, peintres, poètes, dont les œuvres figurent dans les nombreuses stations? Pourquoi pas un rappel de tous ces grands hommes, partie intégrante de l'histoire collective de Montréal?

Une initiation à notre culture sur ces petits écrans silencieuse, mais si vivants, et parlant abondamment sans jamais pourtant s'imposer, se présenterait comme une heureuse leçon «à la grecque», pas sur les parvis du temple, mais dans notre métro considéré comme l'un des plus beaux au monde.

Christiane Éthier
Montréal
4 mars 1998

À P R O P O S

... de criminels de tous les âges

Le penchant à la violence diminue en fonction de l'âge, mais assez faiblement. Curieusement, la distribution par classe d'âge des agressions initiées et reçues s'équilibre: 8,4 % des voies de fait sont commises par des agresseurs de 50 ans et plus, mais 9,4 % des victimes ont également plus de 50 ans; 8,5 % des voies de fait sont commises par des juvéniles et 9,4 % des victimes sont des mineurs. Cet équilibre joue également pour les 18 à 29 ans (35 % des agresseurs, 36 % des victimes) et pour les 30 à 49 ans (48 % des agresseurs et 45 % des victimes). On ne peut expliquer cet état de choses en supposant simplement que les adversaires qu'opposent ces voies de fait sont très généralement du même âge. Les juvéniles s'attaquent à d'autres juvéniles mais dans 53 % des cas seulement; pour les jeunes adultes, la proportion est de 58 % et pour les 30 à 49, la proportion atteint 60 %. Dans 40 à 50 % des incidents, par conséquent,

les voies de fait opposent des groupes d'âge différents, la fréquence relative des conflits (comme des interactions) diminuant en fonction du nombre d'années qui les séparent. L'exception à cette tendance, ce sont les personnes de 50 ans et plus qui ne s'en prennent à des personnes du même âge que dans le tiers des cas: 46 à 48 % des voies de fait dont ils sont à l'origine ou dont ils sont la cible les opposent aux 30 à 49 ans, 15 à 20 % aux 18 à 29 ans et 5 % aux juvéniles. Rarement en conflits violents entre eux, la majorité des cibles de leur colère et de leur hargne se localisent à l'extérieur de leur groupe d'âge. Par ailleurs, les deux tiers des adversaires qui les attaquent profitent sans doute du déclin de leur force physique ou de la lenteur de leurs réflexes à se défendre ou à protéger leur patrimoine.

Pierre Tremblay, dans *Québec 1998*, éditions Fides — Le Devoir.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAFACON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Le recours à des enquêteurs privés pour débusquer d'éventuels fraudeurs à la CSST

Le viol de la vie privée serait-il devenu un mode d'enquête banal?

Faire suivre des employés accidentés du travail ou les filmer à leur insu pour mettre au jour une fraude éventuelle est malsain et très dangereux

MARC LAVIOLETTE
Vice-président de la CSN

Pour certains employeurs, prendre des employés en filature et les filmer à leur insu est devenu monnaie courante depuis longtemps. L'adoption de notre nouveau Code civil, en 1994, n'a rien changé à leurs habitudes. Celui-ci établit pourtant clairement, à son article 36, que le fait de « capter ou utiliser l'image d'une personne ou sa voix lorsqu'elle se trouve dans des lieux privés et de surveiller sa vie privée par quelque moyen que ce soit » constitue une atteinte à la vie privée.

Depuis quelques années, la CSST recourt elle aussi à ces moyens pour débusquer d'éventuels fraudeurs. Jusqu'à 758 fois l'an passé, a-t-elle révélé aux journalistes. Or, même si elle prétend que « l'enquêteur qui procède à la filature ne doit pas utiliser de subterfuges pour s'introduire chez le travailleur, [...] inciter une person-

ne à commettre un geste qu'elle n'aurait pas commis autrement » (Josée Quirion, « Être filmé à son insu dans une "drôle" de vidéo... », *Prévention au travail*, mars-avril 1997, page 32), l'enquête que nous avons menée auprès de nos membres accidentés victimes de filatures révèle tout autre chose. Les firmes privées engagées par la CSST pour recueillir ce type de preuves n'ont pas tant de scrupules. Ainsi, nous avons recensé des cas d'accidentés filmés à l'intérieur de leur domicile par des fenêtres ou une porte restée ouverte — et jusque dans leur chambre à coucher! —, des introductions dans le domicile grâce à un subterfuge (la maison de l'accidenté est à vendre et l'enquêteur se fait passer pour un acheteur éventuel), des pièges tendus à l'accidenté pour lui faire courber le dos (les accidentés trouvent souvent des pièces de monnaie à côté de leur portière et leurs voitures ont souvent les pneus mous). Enfin, des montages vidéo ont déjà été déposés en preuve alors que la CSST prétend que tout le matériel recueilli et accepté est déposé dans son format intégral.

Des accidentés ont été filmés jusque dans leur chambre à coucher

Les travailleurs en arrêt de travail pour cause d'accident ou de maladie se trouvent déjà dans un état de grande vulnérabilité. En plus de se voir affaiblis, incapables de remplir leurs fonctions ou de pourvoir aux besoins de leur famille, il leur faut affronter cette immense machine qu'est le système d'indemnisation et prouver que leur lésion est liée à leur travail. S'ils souffrent d'un mal de dos qu'aucun examen ne peut déceler — ce qui est souvent le cas des victimes de filature —, ils doivent aussi faire face aux railleries des médecins spécialistes qui font mine de ne pas les croire. Alors quand, par-dessus tout cela, ils se rendent compte qu'ils ont été espionnés dans tous leurs gestes et déplacements, violés dans leur intimité, quelle ne doivent pas être leur détresse et leur impuissance! Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de parler à quelques-uns d'entre eux, qui en étaient terrorisés.

Ces firmes, nous l'avons dit, ne respectent aucune éthique; leurs propriétaires sont d'ailleurs souvent des policiers enquêteurs à la retraite

qui voient dans ce « travail » plus qu'une façon d'arrondir leurs fins de mois: une véritable mine d'or! Nous avons vu les abus dont ils se rendent coupables en toute impunité. Mais il faut pousser plus loin notre réflexion et nous demander ce qu'il reste de la vie privée si on admet que les employés ou la CSST puissent recueillir une foule de renseignements sur les fréquentations des employés, leurs habitudes de vie, leurs affiliations politiques, autant de renseignements qui leur seraient à bon droit refusés s'ils les sollicitaient.

Dans le cas des filatures demandées par la CSST, 35 % ne donnent rien. Un pourcentage disproportionné par rapport à l'objectif poursuivi — autant de personnes violées dans leur intimité tout à fait gratuitement — et qui n'inclut pas les enquêtes commandées par les employeurs. Quant aux 65 % restants, elles ne contiennent pas nécessairement des éléments pouvant mener à la cessation du versement des indemnités puisque la preuve est souvent faite devant les tribu-

naux administratifs qu'un accidenté qui fournit un effort occasionnel et de courte durée demeure incapable de forcer huit heures d'affilée chaque jour. Rappelons que ces immenses moyens sont déployés contre des gens qui ne représentent aucun danger pour la société!

Nous nous opposons au principe même de la filature des victimes d'accidents de travail. Il y a quelque chose de malsain et de dangereux dans le fait d'admettre que n'importe quel moyen puisse être utilisé pour débusquer d'éventuels fraudeurs. Dans quelle sorte de société vivrons-nous si ces habitudes deviennent la méthode d'enquête privilégiée des ministères et organismes publics?

C'est pourquoi nous avons demandé au ministre de la Justice d'intervenir afin qu'il mène enquête et mette fin à cette situation. Car accepter que la Charte des droits ne s'applique pas à une catégorie de citoyens, c'est jeter le discrédit sur tout notre système de justice et sur les valeurs qui le fondent.

Espionnés dans leurs moindres gestes et déplacements, vidés de leur intimité

Programmes de formation en soins infirmiers

Une réforme inquiétante

OLIVE GOULET

Professeure à la faculté des sciences infirmières de l'Université Laval

Le communiqué émis récemment sur les orientations de la ministre Pauline Marois et celles du ministre de la Santé ayant trait à la révision des programmes de formation en soins infirmiers suscite chez moi une grande inquiétude quant à l'avenir de la profession infirmière au Québec ainsi qu'à sa capacité de répondre adéquatement aux besoins de la population.

Le système de formation proposé, en confinant la formation infirmière initiale à l'enseignement collégial, en maintenant les infirmières auxiliaires pour les consacrer aux soins prolongés, en éliminant les programmes de formation initiale au premier cycle universitaire tout en confiant, en prime, aux universités, le mandat de développer la discipline infirmière et la spécialisation des diplômés du niveau collégial, ignore justement l'existence de la discipline infirmière ou, à tout le moins, s'appuie sur une vision éculée et réductrice de la pratique infirmière.

Ces orientations renforcent la marginalisation de la discipline et de la profession infirmière d'autant plus qu'elles ont été retenues arbitrairement, en dehors de la consultation sur l'université devant l'avenir et des travaux de la Commission des universités sur les programmes (CUP).

Et la marginalisation va plus loin.

Une formation de niveau collégial prive les infirmiers, soi-disant professionnelles, de la formation fondamentale consentie aux autres professionnels de la santé, avec lesquels ils sont pourtant censés œuvrer en collégialité et en interdisciplinarité. Le travail interdisciplinaire, reconnu indispensable dans le contexte actuel des services de santé, n'exige-t-il pas un vocabulaire et un langage communs et le même niveau d'activité intellectuelle pour prendre des décisions responsables? Les infirmières contrôlent une grande partie de l'information touchant les réactions des usagers à leurs problèmes de santé. La transmission efficace de ces renseignements est une affaire de connaissances et de jugement qui dépasse l'expertise technique ou l'application d'un protocole.

Par ailleurs, la suppression des programmes de formation initiale au premier cycle universitaire, pour y substituer des programmes de spécialisation, va à l'encontre des tendances nord-américaines actuelles, en ce qui concerne non seulement la discipline infirmière mais l'ensemble des programmes universitaires de premier cycle, que l'on souhaiterait plus généraux. De plus, le développement de la discipline infirmière se trouve ainsi compromis. La formation de niveau collégial, aussi excellente soit-elle en fonction de ses propres objectifs, ne peut pas en même temps donner la formation professionnelle et la formation fondamentale nécessaires pour assurer la connaissance des concepts et de la méthode propres à la discipline infirmière. Peut-on imaginer actuellement une formation pour professionnels de la santé, comme par exemple les ergothérapeutes ou les travailleurs sociaux, découpée en tranches dont l'une relèverait de l'enseignement secondaire, une autre de l'enseignement collégial et les trois dernières du niveau universitaire? Pourtant, c'est au bout du compte le système prévu pour la profession infirmière.

Pour justifier sa position, le ministre de la Santé évoque les changements qui se sont produits dans le réseau de la santé et des services sociaux ces dernières années, les besoins de la population qui ne sont plus les mêmes, les modifications des structures organisationnelles des établissements de santé et, qui plus est, la transformation des responsabilités des intervenants. Autant d'arguments habituellement utilisés pour démontrer la nécessité de consolider la formation infirmière, alors qu'au Québec, on entend de la réduire.

Il est bien évident que les orientations proposées sont fondées sur une logique politique sans égard aux besoins de santé de la population québécoise et à l'obligation qu'ont les facultés des sciences infirmières d'apporter leur quote-part au développement et à la diffusion des connaissances dans le domaine de la santé.

Je suggère que le dossier de la formation infirmière et de la contribution des soins infirmiers à l'amélioration de la santé de la population soit soumis, pour révision, à un organisme neutre dont le mandat viserait à protéger les intérêts de la population en matière de santé plutôt qu'un ensemble d'intérêts particuliers.

Lettre ouverte aux directions artistiques des théâtres du Québec

Que veut-on de la critique?

En exigeant le congédiement de la critique de théâtre du magazine Hour, la direction artistique du Centaur menace le droit de critiquer ce qui le mérite

LOUISE VIGEANT

Cahiers de théâtre Jeu
Présidente de l'Association québécoise des critiques de théâtre

HERVÉ GUAY

Le Devoir
Vice-président

MARIE LABRECQUE

Voir
Secrétaire-trésorière

Le Centaur vient de réclamer le congédiement de Gaëtan Charlebois, critique de théâtre au magazine Hour, parce qu'il a écrit que *Twelfth Night* était un très mauvais spectacle. Si le journal n'obtempère pas, non seulement on rayera le nom de M. Charlebois sur la liste de presse, mais on ne mettra plus le journal Hour à la disposition du public dans le hall du théâtre. C'est du chantage!

La situation se détériore. Et l'Association québécoise des critiques de théâtre tient à dénoncer le réflexe punitif qui semble s'emparer de certaines directions artistiques. À l'automne dernier, nous avons manifesté notre étonnement et notre désapprobation à la direction de l'Espace Go qui venait de payer une publicité

Nous admettons qu'il puisse y avoir une critique de la critique... mais nous dénoncerons toujours toute démarche qui viserait à la faire taire

ment contre cette pratique: les billets de presse ne sont pas des «bénéfices» que les théâtres accordent aux



Ardon Bess et Jane Wheeler dans la pièce *Gone With The Wind: Twelfth Night*, de William Shakespeare, dirigée par Gordon McCall et présentée au Centaur en début d'année. Le critique a éreinté la pièce: la direction artistique du théâtre Centaur éreinte maintenant le critique...

critiques et qu'ils peuvent leur retirer quand bon leur semble. Si, ailleurs, les médias paient les billets de théâtre de leurs critiques, à Montréal, comme dans de nombreuses villes, il est de tradition que les théâtres invitent les journalistes à ce qui s'appelle des premières de presse... de toute la presse, car il serait inacceptable qu'un auditeur ou un lecteur de tel ou tel média soit privé de l'information sous prétexte que le théâtre boycotte son critique attiré.

Par ailleurs, n'est-il pas odieux de la part du directeur artistique du Centaur de se servir de son poste pour demander le renvoi de quelqu'un qui a critiqué son travail en tant que metteur en scène? Gordon McCall est juge et partie. Comme il était indigne de la part de Ginette Noiseux d'employer un vocabulaire offensant, elle qui venait de fustiger le critique pour avoir censément insulté les artistes. Elle ne s'est pas gênée pour

parler d'«intolérance», de «haine» et de «fanatisme» en parlant de la critique, en plus de signer sa lettre à titre de «récipiendaire artiste pour la paix», se plaçant ainsi bien sûr du côté de la «victime»! Dans la lettre que nous lui avons adressée après la parution de sa publicité, nous avons dénoncé la délation et l'abus de langage et nous nous sommes élevés contre ce geste qui constituait un dangereux précédent. Nous n'avons pas eu de réponse. En passant, où sont les conseils d'administration dans ces affaires? Et les subventionneurs? Endossent-ils parfaitement ces sorties des directions artistiques?

Il n'est pas du ressort des directions artistiques de décider qui va couvrir ou non tel ou tel événement culturel. Récemment, Claude Deschênes a même dit en ondes, au *Montréal ce soir*, à Radio-Canada, que bien que Carbone 14 lui ait refusé de capter des images de *L'Hiver*,

lui qui avait tenu des propos sévères à l'égard des *Ames mortes*, le spectacle précédent de la troupe, il est tout de même allé voir le spectacle et en a traité! Si nous écrivons aujourd'hui cette lettre publique, c'est pour qu'on se rende compte de la pente dangereuse sur laquelle nous sommes en train de glisser. Les artistes vont-ils choisir leurs critiques? Qui va tirer la ligne à partir de laquelle une critique négative deviendra inacceptable? Qui va publier la liste des adjectifs supportables?

Nous l'écrivons dans l'espoir que cessent les conduites discriminatoires et pour demander aux directions artistiques de reconnaître que les théâtres ont le devoir de fournir à tous les critiques, sans exception, les mêmes conditions de travail.

Venons-en à l'essentiel. Nous devons défendre, ici, la liberté d'expression. Cette liberté comprend tout autant la liberté de blâmer que

Ont appuyé cette lettre

Raymond Bernatchez (La Presse), Luc Boulanger (Voir), Gaëtan Charlebois (Hour), Gilbert David (L'Annuaire théâtral), Claude Deschênes (Radio-Canada), Marcel Fortin (L'Annuaire théâtral), Pierre Lavoie (Cahiers de théâtre Jeu), Yves Jubinville (Spirale), Pierre L'Hérault (Spirale), Solange Lévesque (Le Devoir et Cahiers de théâtre Jeu), Robert Lévesque (Radio-Canada), Carmen Montessuit (Le Journal de Montréal), Aurèle Parisien (The Gazette), Jean Saint-Hilaire (Le Soleil), Michel Vais (Radio-Canada et Cahiers de théâtre Jeu) et Philipp Wickham (Cahiers de théâtre Jeu).

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (relateurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musicologie), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (commissaires); La documentation: Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaina Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnement, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur); Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Larose se moque de Charest

PRESSE CANADIENNE

Québec (PC) — Le président de la CSN, Gérard Larose, a commenté avec ironie hier l'arrivée éventuelle de Jean Charest sur la scène politique québécoise.

Devant les 180 délégués inscrits au conseil confédéral de la centrale syndicale, M. Larose a prévenu «ce grand progressiste» que le peuple québécois n'est pas plus à vendre en 1998 qu'il ne l'était en 1997.

«De Louis Saint-Laurent à Stéphane Dion, de Wilfrid Laurier à Pierre Trudeau ou de Jean Chrétien à Jean Charest, par la méthode douce ou par la méthode forte, la méthode carrée ou la sourde aux lèvres, il y a toujours le même objectif: faire disparaître le peuple québécois», a lancé le leader de la centrale syndicale.

Selon M. Larose, il faut être admiratif devant «cette capacité de développer des leurre et devant tous ces Québécois qui se laissent séduire pour faire le service».

Au cours de cette même intervention, M. Larose a fustigé le gouvernement Chrétien qui s'entête, selon lui, à envahir des champs de juridiction provinciale en y mettant du «flon flon» pour assurer sa visibilité.

Le chef syndical a donné l'exemple du programme de Bourses du millénaire, inscrit dans le dernier budget Martin. «Depuis 30 ans, a-t-il noté, le Québec demeure la seule province du Canada à administrer son propre régime de bourses avec des résultats appréciables.» Il a souligné que le niveau d'endettement des étudiants québécois s'élève à 11 000 \$ en moyenne à la fin des études alors qu'il se situe à 25 000 \$ ailleurs au Canada.

«Nous exigeons que les 750 millions rendus disponibles pour un régime élitiste soient retournés au Québec afin que notre système d'éducation tout entier en profite», a ajouté M. Larose, qui sollicite une rencontre avec Jean Chrétien pour examiner la question.

Par ailleurs, le président de la CSN a laissé savoir au gouvernement québécois qu'il n'avait nullement l'intention de reculer au sujet des garderies pour les enfants de trois ans. «Nous exigeons que Québec maintienne son plan original de déploiement de la politique de la petite enfance», a-t-il tranché.

La farce a assez duré, juge le PLQ

Le candidat de TQS récolte de nombreux appuis auprès des jeunes

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Il s'appelle Jean-René Dufort. Il aurait la capacité d'attirer plusieurs jeunes au Parti libéral du Québec, mais visiblement les libéraux ne veulent pas de lui...

Il est le seul candidat à avoir officiellement annoncé qu'il posait sa candidature à la chefferie du Parti libéral, mais le secrétaire du parti a refusé de lui donner un formulaire officiel.

Et ses propos suscitent actuellement un véritable engouement chez plusieurs jeunes. Hier après-midi, il rassemblait plus d'un centaine de fans enthousiastes à l'occasion d'une manifestation devant les locaux du Parti libéral à Montréal.

Humoriste? Journaliste? Anarchiste? On ne sait trop, peut-être que Jean-René Dufort est tout ça en même temps. Et il ne cesse de proclamer cette idée provocatrice: il a le droit de poser sa candidature et d'être «aussi opportuniste», dit-il, que Jean Charest.

Jean-René Dufort est journaliste à l'émission *La fin du monde est à sept heures* à Télévision Quatre Saisons, cette émission mi-sérieuse mi-parodique très suivie, animée par Marc Labrèche, diffusée tous les soirs à 19h, et qui fait voler en éclats les conventions d'un bulletin de nou-

velles. Mentionnons en passant que cette émission, qui possède son site Internet, a reçu plus de 5000 messages électroniques depuis sa mise en ondes l'automne dernier.

Dufort est le journaliste-vedette de l'émission. Il présente des reportages humoristiques en collant de près à l'actualité — par exemple, à l'occasion des audiences de la Cour suprême sur la souveraineté du Québec. Reportages qui démontrent le versant absurde des nouvelles du jour, il va sans dire. Un groupe d'amateurs a même créé un site sur Internet pour soutenir leur idole.

Il y a deux semaines, Dufort a commencé à produire des reportages sur sa possible candidature au Parti libéral. Affublé d'une perruque frisée «à la Charest», il a tenu une vérifiable conférence de presse à la Maison du Egg Roll pour annoncer ses intentions, y allant de promesses comme la possibilité de tenir des Jeux olympiques à la fois à Québec et à Rigaud. Une trentaine de jeunes se sont spontanément présentés à la conférence de presse, sans que Quatre Saisons ait eu à remplir la salle.

Quatre Saisons a commencé à recevoir des appels de spectateurs enthousiastes. Sur le site Internet de *La fin du monde*, une centaine de messages ont été envoyés pour soutenir la candidature de Dufort, plusieurs affirmant qu'ils étaient prêts à devenir membres du PLQ si sa candidature était retenue.

Dufort a obtenu sa carte officielle de membre du PLQ. Puis il s'est présenté mardi dernier aux bureaux du Parti libéral pour obtenir son bulletin officiel de candidature.

Les responsables du parti ont estimé que la farce avait assez duré et ont refusé de lui remettre les formulaires. Hier Quatre Saisons avait donc appelé une manifestation en plein après-midi devant les bureaux du PLQ, qui a attiré les fans de Dufort. En fin d'après-midi, celui-ci devait se rendre à la Commission des droits de la personne pour déposer une plainte formelle, estimant qu'il avait le droit d'obtenir au moins un formulaire de candidature.

«Les gens l'arrêtaient dans la rue pour lui dire qu'ils sont prêts à voter pour lui, de dire Pierre-Louis Laberge, rédacteur en chef de l'émission. Ce qui me frappe, c'est de voir comment les jeunes prennent cette candidature au sérieux et comment cela traduit le manque de confiance envers nos institutions et la vacuité de la politique.»

Dufort a 30 ans. Il a œuvré comme journaliste «sérieux» au magazine *Protégez-vous*, entre autres, où il avait réalisé une enquête dévastatrice sur les fausses médiums de Jojo Savard. Il est également un des artisans du groupe Les Sceptiques du Québec.

Il a promis de continuer son action et d'être présent au congrès du PLQ en juin, à l'extérieur de l'immeuble s'il ne peut être à l'intérieur...

Tragédie des Éboulements

Les pneus de l'autocar étaient en très mauvais état

PRESSE CANADIENNE

Clermont — Le système de freinage de l'autocar en cause dans la tragique accident survenu aux Éboulements, dans Charlevoix, l'automne dernier, n'avait qu'une efficacité de 30 %. Certaines composantes démontraient des signes d'usure prononcées alors que, pour ce qui est de celles qui étaient en bon état, c'est le dérèglement des leviers d'ajustement qui a joué en défaveur du chauffeur et de ses passagers.

C'est du moins ce qu'un mécanicien expert, Robert Tremblay, est venu expliquer, hier, au coroner Luc Malouin, qui préside l'enquête publique sur cette tragédie qui a fait 44 morts. Le garagiste de Baie-Saint-Paul a procédé à l'analyse de divers morceaux de la carcasse dans les jours qui ont suivi l'accident.

Sur l'essieu avant, un seul des deux freins était en état de fonctionnement. Sur l'autre frein, la vis du verrou du levier d'ajustement était folle, entraînant un dérèglement et une efficacité complète. L'expert a appuyé ses observations sur des traces de rouille à l'intérieur du tambour, indiquant une absence de frottement. «Il n'y a eu aucun freinage sur cette roue avant l'accident.»

Sur l'essieu de traction, qui fournit normalement 50 % de la puissance de freinage du véhicule, les pièces étaient dans l'ensemble «neuves ou presque».

Quant au troisième essieu, l'expert signale que les pièces étaient généralement en bon état, quoiqu'il ait relevé des traces de glissement et de blousissement du métal qui pourraient être le résultat d'une surchauffe. Une des deux roues était tellement dérèglée qu'il y avait possibilité qu'elle demeure bloquée en actionnant les freins.

Juste avant l'expert, un mécanicien qui avait été appelé à vérifier l'état des freins de l'autobus 15 jours avant la tragédie, Sylvio Lachapelle, a livré un témoignage troublant en affirmant qu'il n'avait absolument rien vu d'anormal dans l'état des freins du véhicule. Selon lui, ils étaient bien ajustés, les verrous étaient tous en place et il n'a donc pas procédé à l'ajustement demandé, estimant que les freins n'en avaient pas besoin. Il a toutefois diagnostiqué un problème de délivrance d'air dans le système pneumatique après une vérification auditive mais n'a pas poussé plus loin son examen parce qu'il n'avait pas les outils nécessaires.

Le procureur du coroner, Me Jean-Guy Picard, s'est étonné des conclusions du mécanicien puisque l'autobus avait roulé 14 000 kilomètres depuis sa dernière vérification des freins. Elles doivent normalement avoir lieu autour des 10 000 kilomètres au maximum. Il a également laissé entendre que les expertises ne démontraient aucun problème au système à air comprimé des freins.

M. Lachapelle soutient qu'il aurait mis le chauffeur en garde en lui disant qu'il pouvait repartir avec l'autobus s'il ne prenait pas de passagers à son bord. Il a toutefois précisé au coroner que s'il en avait eu le pouvoir, il aurait immobilisé le véhicule, estimant le problème majeur.

André Desruisseaux, qui était arrivé au garage en se plaignant de ses freins fonctionnant mal, aurait continué son chemin pour aller chercher un groupe d'Européens à l'aéroport de Toronto. Il aurait roulé environ 5000 kilomètres entre sa sortie du garage et le moment où l'autocar a été retrouvé dans le ravin au pied de la Grande Côte des Éboulements.

«Si j'avais su ce qui allait se passer, je n'aurais jamais fait ça», a répété à quelques reprises Sylvio Lachapelle dans son témoignage.

HOMOSEXUELS

SUITE DE LA PAGE 1

Le gouvernement ontarien a choisi de porter la cause en appel devant la Cour suprême.

Le cas échéant, le verdict du plus haut tribunal du pays pourrait bien obliger les gouvernements provinciaux à reformuler leurs lois sur la famille afin d'y inclure les couples de gais et de lesbiennes.

Identifiées par les lettres M et H, les deux Torontoises ont vécu plus de dix ans ensemble, mettant en commun leurs avoirs, achetant une maison à la campagne et ouvrant une agence de publicité.

M s'occupait surtout des tâches ménagères tandis que H gérait leurs affaires.

Quand le couple s'est séparé en 1992, M a découvert qu'elle n'avait droit à aucune indemnité en vertu de la loi ontarienne sur la famille, qui définit les époux comme des conjoints de sexe opposé.

Les deux femmes ont convenu d'une entente à l'amiable en janvier, après que M ait laissé tomber sa demande de pension alimentaire en échange d'une part dans la maison de campagne.

Mais son avocate, Martha McCarthy, a plaidé en cour que M voulait s'assurer qu'aucune autre lesbienne ne mène la même lutte qu'elle.

L'avocat de H a pour sa part soutenu que certains gais et lesbiennes ne veulent pas voir leurs relations régies par les mêmes règles que les hétérosexuels.

CHRÉTIEN Manning se battra jusqu'au bout

SUITE DE LA PAGE 1

sent terriblement mauvais, et depuis plusieurs jours, il tente de faire un lien entre la nomination de M. Fitzpatrick au Sénat et le profit empoché par M. Chrétien.

Le vase a débordé mardi quand, protégés par leur immunité parlementaire, plusieurs réformistes et leur chef ont laissé entendre que le premier ministre avait vendu le poste de sénateur. «Était-ce un acompte pour un siège au Sénat?», a demandé M. Manning en évoquant le profit de 45 000 \$.

Les allusions se sont poursuivies hier, amenant le premier ministre et le chef de l'opposition officielle à se mettre mutuellement au défi de s'expliquer devant les caméras de télévision.

Jean Chrétien a relevé le défi le premier et fait un point de presse — ce qu'il ne fait plus depuis des mois. Son intention, cependant, n'était pas de répondre aux questions embarrassantes mais bien de donner sa version des faits, de défendre la réputation de son ami et de menacer le chef réformiste.

«S'il répète ça ici, je vais l'amener en cour. C'est clair. Ça fait 35 ans que je suis en politique, et pour moi, des choses comme ça, je n'endurerai pas ça», a-t-il dit.

M. Manning, qui avait déjà rejoint son bureau, est revenu dans le foyer de la Chambre, mais la menace avait déjà fait son œuvre. Il a systématiquement refusé de répéter les propos qu'il avait tenus la veille aux Communautés.

«Les apparences sont les suivantes. Une faveur financière a été faite au premier ministre par M. Fitzpatrick alors que le premier ministre n'était pas en fonction. Lorsqu'il a été élu, il a offert une faveur politique, par le biais d'une nomination au Sénat, à M. Fitzpatrick. Cela n'a-t-il pas au moins les apparences d'un conflit d'intérêts et cela ne discrédite-t-il pas ce genre de nominations?», a-t-il préféré dire pour expliquer son point de vue.

Selon lui, si M. Chrétien ne veut pas voir ses nominations mises en doute, il n'a qu'à cesser d'en faire et accepter de faire élire les sénateurs.

Il a accusé M. Chrétien de vouloir détourner l'attention du vrai enjeu. Mais foi de Manning, a-t-il averti, il ne le laissera pas faire. «Nous avons l'effet approprié et nous continuerons de l'obtenir [...] Je veux que le premier ministre paie un prix politique tel qu'il ne le fasse plus jamais», a-t-il martelé en parlant de la nomination de nouveaux sénateurs.

Habituellement imperturbable, M. Manning avait de la difficulté à contenir son irritation face aux journalistes qui tentaient de savoir si son refus de répéter ses accusations n'était pas une façon d'admettre qu'elles étaient sans fondement. Il en a conclu que les médias s'en prenaient à lui afin de mieux défendre le Sénat, les sénateurs, le premier ministre et le reste.

La chef néo-démocrate Alexa McDonough a refusé de prendre parti dans ce débat. Elle a rappelé que M. Fitzpatrick avait profité du même genre de patronage que la très grande majorité des sénateurs, qu'ils aient été nommés par Pierre Elliott Trudeau, Brian Mulroney ou Jean Chrétien.

«Je crois que le premier ministre a recours à une manœuvre de diversion pour éviter de débattre du Sénat, mais en même temps, c'est de bonne guerre qu'il mette au jour le bluff des rois du salissage que sont les réformistes», a-t-elle dit. Selon elle, ce dernier incident milite en faveur de la politique de son parti concernant l'abolition du Sénat, une solution, croit-elle, que M. Chrétien devrait appuyer pour se distinguer des réformistes.

Cette situation ne manque pas d'ironie. Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les libéraux se faisaient un devoir de tailler en pièce chaque nomination partisane de Brian Mulroney. Ils n'hésitaient pas à semer le doute sur l'honnêteté des conservateurs, question de mettre en évidence celle de leur chef. Ce dernier a d'ailleurs fait de l'intégrité un thème central de sa campagne électorale en 1993.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

PRESSE CANADIENNE

Trois-Rivières — «Est-ce que c'est une injustice que de demander à ce que le prochain chef du Parti libéral du Québec soit un libéral?», a demandé, visiblement irrité, l'ex-ministre libéral Raymond Garneau.

Il trouve d'ailleurs «très malsaines» les réactions violentes que ses commentaires sur une éventuelle candidature de Jean Charest à la direction du PLQ ont provoquées.

Loin de chercher à atténuer la portée de ses propos, l'ex-ministre libéral a prévenu qu'il songeait à rédiger «un petit manifeste» de ses idées sur ce que devrait constituer une campagne au leadership du PLQ.

Il n'entend pas s'excuser ou retourner dans l'ombre et se faire oublier. Au contraire, M. Garneau prévient qu'il continuera à se prononcer sur le sujet.

A l'issue d'un discours sur les projets de loi 167 et 188, sur la vente d'assurance dans les caisses populaires, prononcé devant la Chambre de commerce de Trois-Rivières, où il défendait la position des compagnies d'assurance, l'actuel président de l'Industrielle-Alliance a repris ses vieux réflexes d'homme politique.

M. Garneau a été ministre des Finances du Québec, dans le gouvernement de Robert Bourassa. Après le départ de ce dernier, il s'est présenté comme candidat à la tête du PLQ, mais a été battu par Claude Ryan. M. Garneau s'est ensuite

dirigé vers Ottawa où, en 1984, avec le PLC, il est devenu le principal lieutenant québécois de John Turner.

Or, M. Garneau ne voit visiblement pas d'un bon œil l'arrivée du chef conservateur Jean Charest, sans constata-tion réelle, à la tête des troupes libérales du Québec.

Il se défend d'agir par vengeance ou pour assouvir de vieilles rancunes politiques. «Je pense simplement qu'une campagne au leadership du Parti libéral du Québec devrait être l'occasion d'un bon brassage d'idées. Si je suis dans une course, c'est une course au principe qui dit qu'une vraie campagne au leadership, c'est un débat d'idées», a-t-il indiqué, tout en s'offusquant qu'on puisse désigner le prochain chef libéral sur la seule base d'un sondage favorable.

M. Garneau pense que le PLQ doit présenter des «idées et des solutions aux Québécois» et qu'il doit apporter autre chose à la discussion que la seule question de l'indépendance du Québec.

Le président de l'Industrielle-Alliance se défend d'avoir des ambitions politiques. «J'ai fait mon tour de piste», a-t-il commenté. Il avoue d'autre part n'avoir consulté personne avant de faire part de son point de vue sur l'arrivée prévisible de Jean Charest sur la scène politique québécoise.

«Je veux seulement aider le débat. Je ne cherche pas de chef. Je cherche des idées qui peuvent rallier les gens au PLQ. Les sauveurs, ça dure le temps des sondages», a-t-il déclaré en conclusion.

CLINTON La critique est dithyrambique

SUITE DE LA PAGE 1

craignent en fait que le public américain, submergé par les scandales politico-sexuels sur leurs écrans télé, rejette le film avant même d'aller le voir. *Primary Colors* a déjà été accusé d'être un plaidoyer pour Clinton, certains rappelant que Nichols et son épouse ont leurs entrées à la Maison-Blanche. D'autres ont murmuré que le président aurait promis à Travolta de faire pression sur l'Allemagne en faveur de la Scientologie (secte à laquelle appartient l'acteur) contre la promesse qu'il ne ferait pas de Stanton un salaire intégral. Fausse rumeur (la rencontre Clinton-Travolta a eu lieu après le tournage), comme celle qui veut que Tom Hanks ait refusé le rôle, par crainte de se fâcher avec les Clinton.

Rumeurs et scandale avaient déjà entouré la publication, en janvier 1996, de *Primary Colors*, le roman de politique-fiction dont est tiré le film. Signé «Anonymes», ce récit était si clairement inspiré de la campagne victorieuse

de Clinton, en 1992, que tous les commentateurs en avaient conclu que l'auteur ne pouvait être qu'un intime du président. Le roman à clé, en fait rédigé par Joe Klein, journaliste à *Newsweek* (passé depuis au *New Yorker*), avait été un énorme best-seller. Les studios Universal ont investi 100 millions de dollars dans l'adaptation, somme énorme pour un film «politique» même compte tenu de la réputation de Nichols, dont les succès vont de *Who's afraid of Virginia Woolf?* à *Working Girl* en passant par *The Graduate* ou le remake de *La Cage aux folles*. Bien accueilli. La critique est dithyrambique. Le *New Yorker* saluait en *Primary Colors* «de loin le film le plus intelligent jamais réalisé sur la politique américaine» et «un acte bienvenu d'hygiène politique et cinématographique». *Newsweek* confirme qu'il s'agit «du film le plus indispensable de la nouvelle année à Hollywood [...] le plus intelligent, le plus drôle et le plus triste sur la politique américaine» vu depuis longtemps.

Les éloges sont particulièrement appuyés pour les ac-

teurs, à commencer par Travolta, plus clintonien que Clinton dans ses excès libidineux et alimentaires, mais aussi Emma Thompson, dans le rôle de Susan Stanton (alias Hillary Clinton), Kathy Bates, dans celui de Libby Holden, la lesbienne chargée de contrôler les «éruptions sexuelles» du candidat, ou Adrian Lester, qui joue Henry Burton, jeune Noir idéaliste qui vend son âme à Stanton (un personnage calqué sur George Stephanopoulos, ex-conseiller politique de Clinton).

Primary Colors, ont conclu tous les critiques, plaide bien l'indulgence pour Bill Clinton. «Hollywood, bastion culturel du président, explique qu'il [Stanton-Clinton] est encore ce qu'on fait de mieux en politique: un survivant dans un jeu où tous les coups sont permis», analyse *Newsweek*. «Primary Colors convainc le spectateur que, même si Jack Stanton est très loin d'être un saint, il est encore ce que l'on peut espérer de mieux à la Maison-Blanche aujourd'hui», résume *The New York Times*. C'est, semble-t-il, l'avis de la majorité des Américains sur Bill Clinton.